

Notre régime à financement conjoint et à revenu de retraite prévisible à un coût raisonnable est un régime moderne.



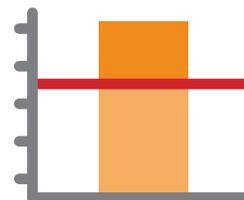
Capitalisé à
105 %

Entièrement capitalisé sur une base de permanence



7,1
milliards de dollars

Actifs disponibles pour verser les prestations



Rendement net de
13,9 %
en 2013

Rendement brut de 14,5 %

NOUS OFFRONS

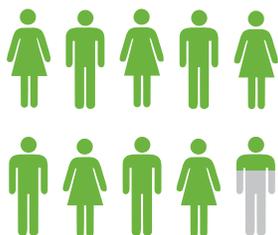
DE LAI

stations déterminées réussit à assurer un
nable, ce qui en fait un modèle pour les



37 400 \$

La rente annuelle moyenne au départ à la retraite en 2013. La rente annuelle moyenne pour l'ensemble des participants retraités et des survivants est de 23 700 \$.



93 %

des participants retraités affirment que le Régime offre une très bonne ou une excellente valeur.



Plus de
70 ¢

de chaque dollar de pension proviennent du revenu de placement, et le reste des cotisations égales versées par les participants et les employeurs.

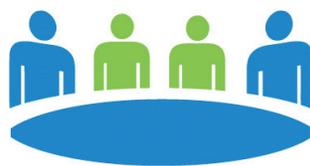
VALEUR

NOUS OFFRONS LA STABILITÉ



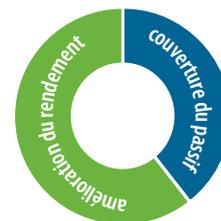
Réserve de
525
millions de dollars

Taux de capitalisation
de 105 % sur une base
de permanence



Gouvernance conjointe
des participants et
des employeurs

Prise conjointe
de décisions
Partage des coûts
à parts égales

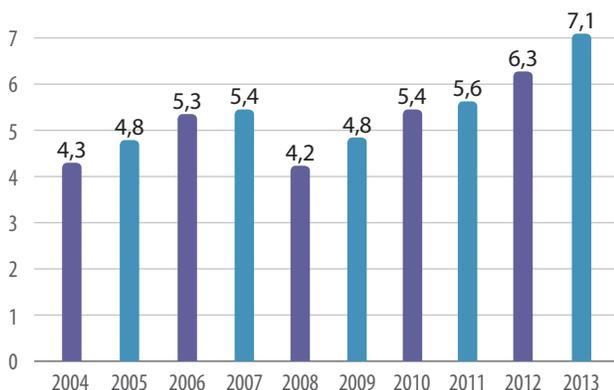


Composition
diversifiée
de l'actif

Évoluée
Adaptée aux risques

Augmentation de l'actif net

(en milliards de \$, à la fin de l'exercice)



Stabilité du taux
de cotisation au
moins jusqu'en **2019**

La Politique officielle de financement oriente les décisions

Priorité donnée à la santé financière
à long terme du Régime

Utilisation équilibrée de la réserve,
des cotisations de stabilité et des
prestations conditionnelles

NOUS SOMMES PRÊTS POUR LA CROISSANCE



860

millions de dollars

Revenu de placement pour 2013



1 500

nouveaux participants

730 départs à la retraite en 2013

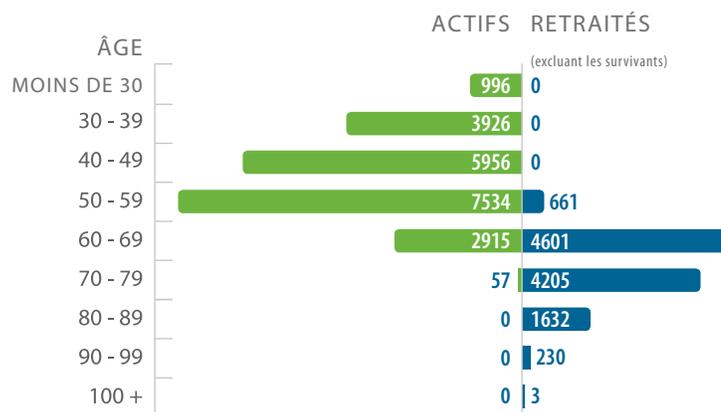


Nouveau système d'administration des pensions

Gestion des risques
Gains d'efficience

Le Régime poursuit sa croissance et affiche un bon ratio actifs/retraités.

Profil démographique



VOTRE CONFIANCE

NOUS TIENT À CŒUR

LE RÉGIME DES CAAT EST UN RÉGIME DE RETRAITE CONJOINT, CE QUI SIGNIFIE QUE LES EMPLOYEURS ET LES EMPLOYÉS SONT CONJOINTEMENT RESPONSABLES DE LA PRISE EN CHARGE DE SES COÛTS ET DE SES RESPONSABILITÉS.

Bien que notre personnel travaille en étroite collaboration avec les employeurs et les groupes de participants, nous sommes une entité distincte et devons, conformément à la loi, agir dans l'intérêt financier primordial du Régime et de ses participants.

Les dirigeants du Régime œuvrent dans un système bicaméral formé d'un Conseil des fiduciaires et d'un Comité de parrainage. Les douze membres du Conseil sont investis de la responsabilité de la surveillance de la gestion du Régime, de l'administration des pensions et du placement des actifs du Régime. Les fiduciaires fonctionnent par consensus.

Les huit membres du Comité de parrainage sont responsables de la structure du Régime et des taux de cotisation et leurs décisions sont prises à l'unanimité.

Les fiduciaires et les membres du Comité sont nommés en nombre égal par les représentants des employeurs et ceux des employés et ils détiennent les pouvoirs de prendre des décisions prudentes, parfois difficiles, qui permettent d'assurer la pérennité du Régime.

LA PRUDENCE ET LA PRÉVOYANCE SONT PAYANTES

Le Régime se démarque par la résilience de sa structure de gouvernance, qui a grandement contribué à la réussite de ses activités. Nos collègues siégeant au Conseil et au Comité de parrainage sont déterminés à faire en sorte que le Régime verse des prestations de retraite adéquates et sûres, à un coût raisonnable.

Grâce au partage des risques et des responsabilités, la Politique de financement normative du Régime est garante de l'équité. Le Régime de retraite des CAAT est entièrement capitalisé sur une base de permanence, et ses réserves de capitalisation croissantes aident à faire face aux chocs économiques ou aux tendances démographiques imprévues et à prévoir des hausses de la protection conditionnelle contre l'inflation. La réserve du Régime se chiffre à 525 millions de dollars à l'heure actuelle.

Plus tôt cette année, le Régime a déposé à la Commission des services financiers de l'Ontario son évaluation actuarielle ce qui assurera des cotisations et des prestations stables pour les quatre prochaines années.

RÉGIME DE RETRAITE DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO

Nous attendons avec impatience l'adhésion d'universités, afin de bâtir ensemble un régime encore plus robuste, avec des prestations garanties, des coûts prévisibles, et un risque réduit.

À titre de régime de retraite interentreprises du secteur de l'éducation postsecondaire, nous sommes bien placés et prêts à accueillir les universités de l'Ontario et leurs participants. Dès la fusion de la première université à notre régime, nous adopterons le nom de Régime de retraite des collèges et universités de l'Ontario et nous modifierons notre image pour y inclure le nouveau nom et signaler qu'en dépit de ce changement, la bonne administration du Régime demeure inchangée.

Au cours de la dernière année, nous avons également préparé le terrain pour la modification de la structure de gouvernance, si ces fusions se réalisent. Les institutions et les participants qui se joindront à nous et qui partagent des idées semblables aux nôtres contribueront à assurer la pérennité de la tradition d'administration commune du Régime. Les universités auront des sièges au Comité de parrainage et au Conseil des fiduciaires lorsque la fusion se fera. Cependant, peu importe le nombre d'universités qui deviendront membres, le système collégial conservera au moins la moitié des sièges.

Nous attendons avec impatience l'adhésion d'universités, afin de bâtir ensemble un régime encore plus robuste, avec des prestations garanties, des coûts prévisibles, et un risque réduit.

CONTINUITÉ

Le Conseil des fiduciaires n'a connu aucun changement de membres en 2013, alors que le Comité de parrainage a accueilli deux nouveaux membres. Marilou Martin et Jeff Zabudsky, coprésidents du Comité, ont ainsi souhaité la bienvenue à Patrick Kennedy, représentant des employés et président de la section locale 415 du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui représente le corps professoral du Collège Algonquin, et à Steve Hudson, représentant des employeurs et vice président du groupe de professeurs au Niagara College. M. Kennedy siège au Comité depuis le 1^{er} juillet 2013 et M. Hudson, depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils ont été nommés à l'échéance du mandat de M. Edward (Ted) Montgomery et de Mme Barb Cameron.

Le Conseil demeure déterminé à tenir sa promesse de collaborer avec tous les intervenants et de faire preuve de transparence pour maintenir un Régime solide et viable à l'intention des bénéficiaires actuels et futurs.

Nous sommes fiers de l'équipe de direction et de son travail exemplaire réalisé au nom des participants et des employeurs. Sous la direction hautement avisée de Derek Dobson, cette équipe formée de spécialistes compétents en pensions et en investissements a fixé et atteint des normes d'excellence qui font en sorte que le Régime est devenu un modèle pour le secteur.



Darryl Bedford,
président



Donald Walcot,
vice-président



Donald Walcot, vice-président (à gauche)
et Darryl Bedford, président

DES SPÉCIALISTES DES PENSIONS DÉVOUÉS

LE RAPPORT ANNUEL S'AVÈRE UNE BONNE OCCASION DE COMMUNIQUER AVEC LES PARTIES PRENANTES AU SUJET DE NOS RÉALISATIONS MARQUANTES, DES DÉFIS À RELEVER, ET DE NOTRE ORIENTATION.

Le Régime a terminé l'année 2013 en bonne situation financière et avec une réserve de capitalisation considérable. Ainsi, les actifs du Régime sont passés à 7,1 milliards de dollars, tandis que la réserve s'est accrue et se chiffre à 525 millions de dollars, sur une base de permanence. Cette réserve appréciable contribue à la stabilité des taux de cotisation jusqu'en 2019 au moins, mais elle n'est pas suffisante pour réduire les cotisations de stabilité imposées par la Politique de financement du Régime.

Les placements du Régime ont généré un taux de rendement net annualisé de 13,9 %, ramenant ainsi l'important taux de rendement net annualisé sur cinq ans à 11,1 %. Les investissements obtiennent encore un taux supérieur au point de référence composé, de 2,1 % pour cette année, apportant ainsi une plus-value de 130 millions de dollars. Grâce à ces revenus de placement, le Régime se classe parmi les régimes de retraite canadiens les plus performants.

Nous avons redoublé d'efforts afin de travailler de plus près avec les employeurs membres et fournir un service de niveau uniforme dans l'ensemble du réseau collégial.

Dans cette perspective, nous avons récemment entrepris l'essai d'un nouveau système d'administration des pensions, dont la mise en service est prévue plus tard cette année. Ce système vise à améliorer la prestation de services aux participants et aux employeurs tout en réduisant les risques.

Parmi les initiatives majeures réalisées en 2013, on retrouve notre sondage auprès des parties intéressées. Nous avons reçu 4 700 réponses, essentiellement de participants actifs et retraités. Ceux-ci apprécient grandement leur régime de retraite et comptent beaucoup sur lui. Les résultats du sondage démontrent en outre que les employeurs considèrent que le régime de retraite constitue un avantage majeur pour attirer et maintenir en poste les meilleurs talents. Enfin, tant les participants que les employeurs apprécient l'autonomie du Régime de retraite des CAAT et le partage des risques et des responsabilités, deux caractéristiques intégrées à sa structure de gouvernance.

LES DÉFIS À VENIR

En dépit des résultats favorables du Régime des CAAT, des enjeux plus vastes liés aux pensions demeurent présents. La majorité des Canadiens

n'économisent pas suffisamment pour leur retraite et le nombre de travailleurs bénéficiant d'un régime de retraite en milieu de travail ne cesse de diminuer, une tendance plus lourde dans le secteur privé. Certains affirment que les régimes de retraite sont trop coûteux, mais à titre de particuliers et de pays, nous ne pouvons nous permettre de ne pas économiser pour la retraite. Faute d'agir en ce sens, nous imposons un fardeau insoutenable sur les programmes sociaux essentiels, comme les soins de santé et l'éducation.

Nous continuerons à mettre à profit notre expertise dans le domaine des pensions pour contribuer à éclairer le débat public en donnant des faits, comme la grande efficacité du modèle de régime conjoint de retraite à prestations déterminées (PD) pour assurer un revenu à la retraite. De plus, les régimes de retraite contribuent des milliards de dollars en investissements à long terme en Ontario et au Canada. Aussi, ces régimes permettent aux Canadiens de conserver leur indépendance financière à la retraite en préservant leur dignité. Enfin, les participants paient des impôts et sont moins susceptibles d'avoir recours aux programmes sociaux.

¹ Source : Bank of NY Mellon, ensemble des données canadiennes qui comprend les régimes de retraite, les fonds de dotation et les fondations.

“ Le Régime a terminé l'année 2013 en bonne situation financière et avec une réserve de capitalisation considérable. Ainsi, les actifs du Régime sont passés à 7,1 milliards de dollars, tandis que la réserve de capitalisation s'est accrue et se chiffre à 525 millions de dollars ” – Derek Dobson

En collaboration avec neuf autres régimes de retraite du secteur public du pays, le Régime des CAAT participe au débat sur les régimes de retraite. Par l'entremise du Canadian Public Pension Leadership Council, un groupe fondé en novembre 2013 et dont j'ai l'honneur d'être coprésident, nous mettons à profit nos connaissances et notre expertise pour alimenter la discussion et favoriser l'élaboration d'une politique à long terme efficace, viable et avantageuse pour tous.

FUSION DU RÉGIME AVEC DES RÉGIMES DE RETRAITE DES UNIVERSITÉS

Nous continuons à faire des progrès constants dans notre démarche visant les fusions volontaires de régimes de retraite des universités. Il est important de noter que le Régime a comme objectif d'agir dans l'intérêt fondamental de ses participants dans le cadre de ces discussions. En d'autres mots, le Régime ne prendra pas la responsabilité du manque à gagner de l'ancien régime d'une université. De plus, le Régime réservera au moins la moitié des postes de gouvernance aux collègues et à leurs participants.

Depuis le lancement de ce projet il y a plus de deux ans, beaucoup de travail a été effectué par le Régime. Ainsi, les administrateurs du Régime de retraite des CAAT ont déjà approuvé le changement de nom, qui entrera en vigueur dès la première adhésion d'une université. Le nouveau nom sera celui de Régime de retraite des collèges et universités de l'Ontario, soit Régime de retraite des CUO, sous forme abrégée.

Pour une deuxième année d'affilée, notre réussite à titre d'organisme a été reconnue, puisque le Régime a été nommé l'un des meilleurs petits et moyens employeurs au Canada dans le cadre d'une étude réalisée par la School of Business de la Queen's University et par Aon Hewitt Consulting. Le Régime s'est classé au 13^e rang, en une amélioration par rapport au 29^e rang décerné l'année précédente.

Les priorités stratégiques qui guident toutes nos actions à titre d'organisme, c'est-à-dire offrir un excellent rapport qualité-prix, fournir des renseignements et des services opportuns, réduire et gérer les risques ainsi que maîtriser les coûts à long terme expliquent encore notre succès à titre de régime de retraite du secteur de l'éducation postsecondaire.



Derek W. Dobson,
Chef de la direction et gestionnaire du Régime



COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

LA PRÉSENTE SECTION CONSTITUE UNE ANALYSE DES ACTIVITÉS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME DE RETRAITE DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE ET DOIVENT ÊTRE LUES CONJOINTEMENT AVEC LES ÉTATS FINANCIERS ET LES NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013.

Le Régime de retraite des CAAT verse des prestations déterminées aux employés des 24 collèges communautaires de l'Ontario et des sept employeurs associés. Ces prestations sont financées à parts égales par les cotisations des employeurs et des employés et, dans une plus grande mesure, par le revenu des investissements gagné sur ces cotisations. Le Régime compte 22 000 participants qui travaillent à temps plein ou à temps partiel, 13 100 participants retraités et conjoints survivants et 1 700 participants qui toucheront une rente différée à la retraite.

Le Régime accomplit son mandat en administrant les rentes viagères, en évaluant les coûts à long terme de celles-ci, en fixant les taux de cotisation et enfin en investissant ces cotisations pour financer les prestations.

Notre expertise en gestion des multiples risques auxquels les régimes sont confrontés, comme l'évolution démographique et économique, ainsi que la situation des marchés, nous permet d'offrir de la valeur aux participants et aux employeurs tout en veillant à respecter la réglementation.

Puisqu'il s'agit d'un régime coparrainé, les participants et les employeurs ont leur mot à dire au sujet des décisions du Régime, par l'entremise

de leurs représentants aux deux instances administratives du Régime, c'est à dire le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage. Les fiduciaires sont nommés par les trois parrains du Régime : Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de

Notre expertise en gestion des multiples risques auxquels les régimes sont confrontés nous permet d'offrir de la valeur aux participants et aux employeurs

l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

En 2013, le Régime a encore bonifié sa situation financière, tout en assurant un niveau de risque approprié pour ses passifs et la tolérance au risque des parrains. Selon la dernière évaluation actuarielle déposée, au 1^{er} janvier 2014, le Régime était capitalisé à 105 % sur une base de permanence. La réserve s'est accrue, passant de 347 millions de dollars l'an dernier à près de

525 millions. De même, la valeur marchande des actifs du Régime était de 7,1 milliards de dollars à la fin de 2013, en hausse par rapport à 6,3 milliards de dollars l'année précédente.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS

En 2013, nous avons poursuivi la stratégie visant à définir et à rehausser la valeur du Régime, conformément à notre mission : accroître la sécurité financière des participants au moment de la retraite grâce à des prestations adéquates, sûres et financées au moyen de cotisations stables et abordables.

Nos priorités stratégiques sont les suivantes :

Offrir une excellente valeur –

Un Régime de qualité supérieure et bien géré qui respecte ses engagements à un coût raisonnable.

Fournir de l'information et des services rapides –

Le Régime diffuse des renseignements de façon transparente pour aider les participants à mieux comprendre les prestations et leur valeur de même que l'administration faite en leur nom du Régime.

Réduire et gérer le risque –

La Politique de financement du Régime et une composition bien diversifiée d'actifs contribuent à réduire la volatilité des cotisations et à assurer un traitement équitable pour toutes les générations.

Maîtrise des coûts à long terme –

Le Régime est établi depuis longtemps, il est efficace et il fonctionne à faible coût.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

Nos juristes et nos spécialistes en actuariat et en administration des pensions assurent la conformité à la complexe réglementation fédérale et provinciale ainsi que la qualité et l'efficacité du calcul des prestations et des services offerts. Ils travaillent en étroite collaboration avec les employeurs pour les aider à effectuer le travail d'administration locale.

CAPITALISATION DU RÉGIME

L'évaluation actuarielle du Régime au 1^{er} janvier 2014 faisait état d'une capitalisation de 105 % sur une base de permanence, tandis que les réserves sont passées de 347 millions de dollars à 525 millions par rapport à la dernière évaluation du 1^{er} janvier 2013.

Cette amélioration de la situation de capitalisation du Régime s'inscrit dans l'orientation donnée par les administrateurs visant la réalisation de gains soutenus tout en maintenant un niveau de risque approprié à l'égard de nos passifs à long terme, c'est-à-dire les rentes viagères que le Régime doit verser à ses participants.

Toujours selon cette évaluation, nous pouvons aussi annoncer que la protection conditionnelle contre l'inflation pour le service acquis

après 2007 sera accordée aux participants retraités au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Une hausse de 0,4 % par rapport aux taux de cotisation de 2013 annoncée en 2011 a été appliquée en 2014; le taux combiné s'élève à 12,2 % de la paie (11,2 % pour la tranche de gains inférieure au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension et 14,8 % pour la tranche de gains supérieure). Ces taux demeureront stables au moins jusqu'au dépôt de la prochaine évaluation.

En 2013, bien que la hausse des taux d'intérêt nous aurait offert l'opportunité d'augmenter notre taux d'actualisation afin d'améliorer davantage la capitalisation du Régime, nous avons plutôt opté pour le maintien du taux d'actualisation de l'évaluation, afin de tenir

compte du niveau recherché de sécurité des prestations.

Aux fins de l'évaluation actuarielle, les caisses de retraite évaluent leurs actifs à l'aide d'une méthode de lissage qui contribue à amortir les gains et les pertes de toutes les catégories d'actifs ayant une incidence sur la situation de capitalisation et, par conséquent, des taux de cotisation. Pour la présente évaluation, nous avons adopté la méthode de lissage du rendement de toutes les catégories d'actifs au cours d'une période quinquennale. Lors des précédentes évaluations, seul le rendement des capitaux propres a fait l'objet d'un lissage. Par rapport à l'ancienne méthode, la modification a augmenté de 237 millions de dollars la valeur des actifs, ce qui est tout à fait logique, car nous avons grandement augmenté la répartition d'actifs dans les catégories autres que celles des obligations du secteur public et les capitaux propres. En outre, cette méthode permet une meilleure correspondance entre l'évaluation des actifs et notre façon d'évaluer les passifs (les rentes à verser aux participants), qui ne sont désormais plus liées à un taux d'actualisation fondé sur le rendement des titres à revenu fixe.

Dans la section du bilan portant sur le passif, un montant de 80 millions a été ajouté en prévision de l'accroissement prévu de l'espérance de vie dans les tables de mortalité mises à jour que publie l'Institut canadien des actuaires. Si le Régime n'avait pas déjà adopté pour ses évaluations antérieures une hypothèse d'espérance de vie de 88 ans pour les participants, fondée sur ses propres prévisions démographiques, l'augmentation du passif aurait été plus forte.

SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Résultats concernant la capitalisation sur une base de permanence (sur une base cumulative modifiée)	1 ^{er} janvier 2014 Évaluation déposée
VALEUR DES ACTIFS :	(en millions de dollars)
Valeur marchande des actifs nets	7 127 \$
Lissage des résultats	(343)
Valeur actuelle des cotisations futures	
Cotisations de base	2 842 \$
Cotisations supplémentaires	1 124 \$
Valeur actuarielle totale des actifs	10 750 \$
Passifs relatifs aux prestations acquises	7 650 \$
Valeur actuelle des prestations futures accumulées par les participants actifs	2 554 \$
Provision pour les indexations pour le service accumulé après 2007 pour les quatre années suivant la date de l'évaluation	21 \$
Provisions actuarielles totales	10 225 \$
Réserve	525 \$

² Montant des gains annuels ouvrant droit à pension établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada. En 2014, ce montant est de 52 500 \$.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT EN UN COUP D'ŒIL

NIVEAU DE FINANCEMENT →	RÉSERVES	COTISATIONS	PRESTATIONS CONDITIONNELLES	PRESTATIONS
NIVEAU 6	Fonds supplémentaires dans les réserves, jusqu'à concurrence de la limite fiscale	Envisager une réduction des cotisations de base	Amélioration des prestations, comme, par exemple, offrir une protection ponctuelle contre l'inflation pour d'autres périodes de service	
NIVEAU 5	Des réserves supplémentaires sont constituées afin de résister à une hausse allant jusqu'à 7,5 % des passifs	Cotisations de base seulement	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour toutes les périodes	
NIVEAU 4	Affectations pour résister à un changement jusqu'à 1 % du taux d'actualisation et pour constituer des réserves afin de financer les hausses d'inflation futures à l'égard des services conditionnels	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 1 % ou 2 %	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour toutes les périodes	
NIVEAU 3*	Affectation pour résister à un changement jusqu'à 0,5 % du taux d'actualisation	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Hausse de la protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour la période en cours + pour les années antérieures d'inflation non payée	
NIVEAU 2	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Protection contre l'inflation pour les services conditionnels pour la période en cours	Reprise des réductions temporaires de prestations
NIVEAU 1 – provisoire** en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 %	Aucune protection contre l'inflation pour les services conditionnels	Réductions temporaires des droits à retraite futurs
NIVEAU 1	Entièrement utilisées	Cotisations de base + Taux de cotisation aux fins de stabilité de 3 % + Envisager d'autres hausses	Aucune protection contre l'inflation pour les services conditionnels	Envisager des réductions des prestations acquises à l'avenir

* Niveau atteint au 1^{er} janvier 2014

** Par suite de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint qui a été négocié avec le gouvernement provincial à la fin de 2012, la Politique de financement a été modifiée pour ajouter le niveau 1 provisoire. On tient ainsi compte du gel des taux de cotisations qui sera en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 30 décembre 2017. Pendant cette

période, si une évaluation montre que le Régime est au Niveau 1, on modifiera le Régime afin de réduire temporairement les prestations. Les prestations réduites seront rétablies si le Régime atteint un niveau de capitalisation de 100 % au niveau 2. Depuis la conclusion de l'accord, le Régime a soumis une évaluation au 1^{er} janvier 2014 visant la période de l'accord-cadre. Aucun changement n'est donc nécessaire.

Nous utilisons des hypothèses équilibrées concernant les facteurs qui affectent l'évaluation des actifs et des passifs du Régime. Les principales hypothèses sont décrites à la note 9 de la page 42 des états financiers.

CHANGEMENT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE 2013

(en millions de dollars)

Avoir net au 31 décembre 2012	6 260 \$
Revenu de placement	860 \$
Cotisations reçues	368 \$
Prestations versées	(344)
Dépenses administratives	(18)
Changement net de l'actif disponible pour les prestations	867 \$
Actif net au 31 décembre 2013	7 127 \$

Les montants ci-dessus ont été arrondis.

DÉCISIONS RÉFLÉCHIES ET FONDÉES SUR LA POLITIQUE

Depuis 2010, le Régime a constamment amélioré sa situation de capitalisation, grâce aux décisions réfléchies prises par ses administrateurs qui s'appuient sur la Politique de financement pour agir.

La Politique vise à ce que la capitalisation du Régime soit robuste à long terme en vue de garantir les prestations promises tout en réduisant au minimum la volatilité des taux de cotisation et en tenant compte de l'équité pour toutes les générations de participants. Pour réaliser ces objectifs à long terme et pallier la volatilité à court terme, la Politique prévoit le recours à des réserves, à des cotisations de stabilité et à des prestations conditionnelles pour chacun des six niveaux de santé financière du Régime. Le niveau de capitalisation du Régime est évalué à chacune des évaluations actuarielles; les mesures exigées sont prises selon le niveau établi.

L'adoption de cette approche méthodique pour la prise de décisions sur le financement a permis aux administrateurs du Régime d'obtenir les résultats suivants.

- Aucune réduction des prestations ne sera envisagée au titre de l'accord-cadre pour les régimes de retraite à financement conjoint qui a été négocié avec le gouvernement de l'Ontario à la fin de 2012
- La protection conditionnelle contre l'inflation pour le service acquis après 2007 sera accordée aux participants retraités au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2018
- L'adoption d'hypothèse d'augmentation de l'espérance de vie des participants, avant la publication des tables de mortalités mises à jour par l'Institut canadien des actuaires
- Pour une quatrième année consécutive, le Régime dispose de réserves additionnelles pour gérer les placements malgré la volatilité des marchés
- Le dépôt d'une évaluation pour supporter la stabilité des cotisations jusqu'en 2019.

Les administrateurs du Régime considèrent l'équité intergénérationnelle dans toutes les décisions de financement.

Selon la dernière évaluation, au 1^{er} janvier 2014, le Régime se trouve au niveau 3 de la Politique de financement (situation inchangée par rapport à l'évaluation au 1^{er} janvier 2013).

MODIFICATIONS AU RÉGIME

Admissibilité à l'adhésion immédiate des employés à temps partiel

En 2013, le Régime a annoncé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 les employés à temps partiel et les employés contractuels auront l'option d'adhérer au Régime dès leur embauche. Tous ces employés qui sont déjà en poste sont également devenus admissibles à cette date. La modification a ainsi éliminé la période d'attente de 24 mois d'emploi continu nécessaire pour l'admissibilité au Régime.

Cette décision améliore l'équité du Régime, car l'adhésion est immédiatement offerte à tous les employés des collèges qui pourraient en bénéficier. En outre, la modification simplifie les processus de conformité et d'administration liés à l'évaluation de l'admissibilité des employés à temps partiel et des employés contractuels.

Contrairement aux employés à temps plein pour qui la participation au Régime continu d'être obligatoire, l'adhésion est volontaire

pour les employés à temps partiel et les employés contractuels, car la participation n'est pas forcément pertinente pour les personnes ayant un emploi irrégulier.

Le texte du Régime a été modifié afin d'assurer l'entrée en vigueur du changement et pour préciser les règles régissant les rachats de services antérieurs visant les employés contractuels.

La mise en œuvre de la modification aux règles d'admissibilité a amélioré la gestion du risque, mais nécessité des changements aux procédés administratifs et aux communications destinées aux employeurs et au Régime. On trouvera un résumé de ces changements à la page 14.

Transférabilité des prestations, évaluation équitable

En 2013, le Régime a adopté une méthode cohérente d'évaluation des prestations de retraite transférées dans le Régime ou vers un autre régime. Cette évaluation des transferts repose désormais uniquement sur la réglementation de la *Loi sur les régimes de retraite (Ontario)* et les hypothèses du Régime, plutôt que sur de multiples ententes de transfert réciproque conclues avec d'autres régimes. Grâce à cette nouvelle méthode, le traitement des participants qui rachètent ou transfèrent des services est plus équitable.

De plus, ce changement s'inscrit dans l'engagement du Régime en faveur de la transférabilité, afin d'aider les membres à bâtir et à regrouper leurs pensions dans n'importe quel régime de retraite enregistré au Canada pendant toute leur carrière, en fonction des services accumulés.

Nouveaux employeurs

Le Régime a accueilli deux autres employeurs, soit les sections locales 415 et 562 du SEFPO.

PRESTATION DE SERVICES

En 2013, nous avons consacré des efforts à améliorer la rapidité et la qualité des transactions menées avec les participants et les employeurs, ainsi qu'à mettre en œuvre notre nouveau système d'administration des pensions.

Le but était d'augmenter la valeur de la prestation de retraite aux yeux des participants tout en réduisant les risques et en contrôlant les coûts.

Dotation et structure

Un poste supérieur en charge des Services à la clientèle a été créé afin de diriger les équipes de services aux participants et aux employeurs.

La nouvelle responsable des Services à la clientèle a organisé des réunions avec des cadres supérieurs des ressources humaines dans les collèges, afin de mieux saisir les divers besoins de ces organisations du réseau collégial.

ÉVALUATIONS DE LA CAPITALISATION (au 1^{er} janvier)

De 2004 à 2014 (en millions de dollars) sur une base de permanence



1

- – Réserve
- – Déficit
- ✓ – Évaluation déposée

Ajustements à la capitalisation :

- Augmentation du taux de cotisation de 1,5 % à compter de 2004.
- Augmentation du taux de cotisation de 1 % en 2008, 2009 et 2010.
- Augmentation du taux de cotisation de 0,8 % en 2012 et de 0,4 % en 2013 et en 2014 pour contrer l'accroissement de la longévité.

Nous nous efforçons de communiquer de façon simple et stimulante, pour assurer le plus de transparence possible et transmettre aux participants des renseignements clairs.

Des améliorations ont été apportées à l'alignement des unités responsables des participants et des employeurs, y compris l'assignation du dossier de chaque employeur à un analyste spécialisé des pensions et l'ajout des représentants du service à la clientèle comme premier point de contact pour les participants. Ces changements ont facilité la rationalisation du traitement d'un nombre croissant de demande d'information par téléphone et autres moyens, tout en améliorant le service que reçoivent les participants et les employeurs grâce à des informations et une éducation plus personnalisées.

Services aux participants

Nous envoyons maintenant un relevé annuel aux participants retraités, afin d'expliquer les répercussions des augmentations de la protection contre l'inflation sur la rente du participant retraité et d'indiquer la rente qui sera versée au conjoint survivant.

Afin d'aider les participants à mieux comprendre leur pension et à se préparer pour la retraite, le personnel a organisé 24 exposés en milieu de travail, qui s'ajoutent au matériel imprimé et au site Web.

Formation continue et soutien aux administrateurs

À l'intention des administrateurs des employeurs, nous avons donné d'autres webinaires de formation et téléconférences mensuelles sur divers sujets, comme l'adhésion d'employés à temps partiel, les rachats de services et la collecte annuelle de données. Il y a eu 25 de ces activités tenues en 2013.

Nous avons également amélioré la navigation dans le volet administratif de la section du site Web consacrée aux employeurs, pour qu'ils trouvent plus rapidement l'information et les outils.

Appui à l'option d'adhésion immédiate des employés à temps partiel

Dans le but d'aider les employeurs à informer les nouveaux employés à temps partiel et les employés contractuels de leur admissibilité à l'adhésion immédiate au Régime, le personnel a collaboré avec un groupe d'employeurs à la conception d'un processus simplifié qui s'inscrit dans les pratiques d'embauche des collègues.

Le Régime a également pris en charge l'envoi d'avis d'admissibilité aux employés à temps partiel et aux employés contractuels en poste dans le réseau collégial. Quelque 32 500 personnes ont reçu cet avis.

Nous avons publié de nouvelles directives, offert des outils et tenu des webinaires de formation afin d'aider les employeurs des employés à temps partiel et des employés contractuels à bien calculer leurs services, gains et cotisations.

Communication efficace

Nous nous efforçons de communiquer de façon simple et stimulante, pour assurer le plus de transparence possible et transmettre aux participants des renseignements clairs qui les aideront à bien comprendre leurs prestations et à prendre des décisions à leur sujet. Nous savons que plus les participants sont au courant des prestations qui leur sont offertes, plus ils sont en mesure de les apprécier.

Nous adaptons l'information au sujet du Régime et les calculatrices à l'intention des employés à temps partiel qui songent à adhérer. Ainsi, une « feuille de route » est jointe à leur avis d'admissibilité, afin de les inciter à consulter le Banc d'essai dans notre site Web pour obtenir une estimation de leurs cotisations et de leur rente. Grâce à ces efforts de communication, les employés à temps partiel

ne seront pas simplement sensibilisés à l'idée d'adhérer au Régime, mais ils seront outillés pour décider si cela leur convient vraiment.

Notre équipe des communications du Régime a reçu en 2013 un prix de l'APEX pour la production du rapport annuel, ainsi qu'un prix Ovation décerné par la International Association of Business Communicators pour un blogue interne.

En 2013, nous avons reconfiguré notre site Web afin d'y offrir davantage de contenu et de fonctionnalités, ainsi qu'une navigation améliorée et des graphiques à jour.

RENFORCER LA CAPACITÉ

Remplacement du système d'administration des pensions

Ce complexe projet de remplacement des systèmes de calcul des droits aux prestations mènera à un traitement plus efficace, un risque opérationnel moindre ainsi qu'une amélioration de la production de rapports et des analyses.

Le transfert des données de l'ancien système a été effectué vers la fin de l'année 2013 et après des essais et une formation du personnel, le système a été mis à la disposition de l'équipe des Services à la clientèle au début de l'année 2014. Les objectifs liés aux gains d'efficacité devraient être atteints plus tard cette année. On prévoit aux phases subséquentes du projet l'ajout de sites à l'intention des participants et des employeurs qui leur permettront d'effectuer des transactions en libre-service.

Déménagement du bureau

Afin de mieux gérer la croissance du nombre de participants, des capacités d'investissement et des systèmes liés à la gestion des risques des dernières années, nous avons déménagé nos bureaux au 250, rue Yonge à Toronto.

FUSION AVEC LES UNIVERSITÉS INTÉRESSÉES

Tout au long de l'année 2013, nous avons mené des discussions avec de nombreux régimes de retraite d'universités au sujet de possibles fusions avec le Régime des CAAT. Nous avons également entrepris des discussions exploratoires avec des associations de professeurs, le personnel administratif et les dirigeants de régimes de retraite des universités qui nous ont demandé que ces pourparlers demeurent confidentiels pour l'instant.

Le gouvernement de l'Ontario a encouragé les régimes de pension, surtout les régimes à employeur unique comme ceux du secteur universitaire, à faire des gains d'efficacité et à mieux gérer les risques.

GESTION DU RISQUE

Le Conseil des fiduciaires et le Comité de parrainage du Régime des CAAT ont examiné en détail les répercussions de ces fusions et conclu que celles-ci seraient nettement avantageuses pour les participants, les collèges, les universités et les contribuables.

Au fur et à mesure que les universités se joindront au Régime,

- la possibilité d'atteindre le niveau 4 de la politique de financement et le moment où ce niveau sera atteint se concrétiseront plus rapidement – à ce niveau, il est possible de réduire les cotisations de stabilité versées par les participants et les employeurs;
- la probabilité augmente que le Régime demeure entièrement provisionné dans des circonstances économiques défavorables;

- la probabilité qu'une indexation conditionnelle des services soit versée lorsque les circonstances économiques sont défavorables augmente;
- l'augmentation du nombre de participants au Régime améliore aussi la stabilité du taux de cotisation.

Le Régime a comme objectif d'agir dans l'intérêt primordial de ses participants dans le cadre des discussions. Le Régime ne prendra donc pas la responsabilité s'il y a un manque à gagner dans le régime d'une université. Au fur et à mesure que l'adhésion de participants des universités s'accroît, des modifications seront apportées à la structure de gouvernance du Régime. Les collèges et leurs participants conserveront au moins la moitié des rôles de gouvernance, même si le nombre de participants des universités est supérieur à celui des collèges et que les actifs des universités deviennent plus élevés que ceux du réseau collégial.

CONVERGENCE DES INTÉRÊTS

Les caractéristiques démographiques des participants des universités et des collèges

sont comparables, notamment sur les plans de l'âge d'entrée en carrière et de départ à la retraite, ainsi que de l'espérance de vie. Cette similitude démographique réduit encore plus les risques pour le Régime.

NOUVEAU NOM ET NOUVELLE STRUCTURE DE GOUVERNANCE EN PRÉPARATION

En prévision de possibles fusions, les administrateurs du Régime des CAAT ont approuvé un changement de nom, qui sera adopté dès l'adhésion de la première université. Le Régime sera alors connu sous le nom de Régime de retraite des collèges et universités de l'Ontario.

Une autre décision préparatoire vise la modification de la structure de gouvernance afin de tenir compte de la nature commune du Régime et de s'assurer que le réseau collégial conserve au moins 50 % des sièges de direction. Les modifications apportées à l'Entente de parrainage et de fiducie du Régime reconnaissent la possibilité d'adhésion de nouveaux participants et d'universités et préservent les solides assises établies par le réseau collégial.

Sondage auprès des parties intéressées : avantages de la capitalisation intégrale et de la gouvernance commune

Le Régime de retraite des CAAT a procédé en septembre 2013 à un vaste sondage auprès de diverses parties intéressées. Dans le cadre de ce sondage, le Régime a collaboré avec ClearPicture Corporation, une entreprise canadienne de service de recherche. Chacun des 24 groupes d'intervenants a reçu un questionnaire personnalisé, lequel devait servir à évaluer la perception de leurs membres quant à la stratégie du Régime pour offrir valeur, stabilité et croissance.

Environ 4 700 personnes ont répondu au sondage, dont 3 500 participants actifs et 1 000 participants à la retraite. En tout, il y avait 37 répondants représentant les collèges et d'autres employeurs. Parmi les autres répondants, citons les parrains et le personnel du Régime, des représentants des universités, d'autres régimes de retraite et de groupes de l'industrie, de même que des fonctionnaires. Voici des faits saillants des résultats.

FAITS SAILLANTS :

- **Importance que le Régime soit pleinement capitalisé :** 99 % des participants actifs et 97 % des représentants des employeurs ont indiqué qu'il était très important ou important que leur régime de retraite soit pleinement capitalisé.
- **Bonne réputation :** 84 % des participants actifs et 90 % des participants retraités estiment que le Régime jouit d'une excellente ou d'une bonne réputation.
- **Appui vigoureux à la gouvernance commune et à l'autonomie du Régime :** 82 % des participants et 92 % des représentants des employeurs affirment qu'il est très important ou important qu'il y ait un partage des risques et des bénéfices par le biais du parrainage conjoint. En outre, 90 % des participants actifs et 84 % des représentants des employeurs ont affirmé qu'il est très important ou important qu'un organisme indépendant concentre ses efforts uniquement au versement des rentes.

GESTION DES PLACEMENTS

L'équipe de gestion des placements du Régime supervise la stratégie d'investissement établie par le Conseil des fiduciaires. L'équipe composée de cinq professionnels des placements sélectionne des sociétés et des fonds de gestion des placements selon ses critères et normes de qualité et surveille les résultats obtenus en fonction des objectifs de rendement et des risques. Au final, on obtient un portefeuille bien diversifié qui réduit les risques dans l'ensemble tout en trouvant un équilibre entre sécurité et accessibilité économique.



L'équipe de gestion des placements supervise les activités d'une quarantaine de gestionnaires de placements et de fonds dans diverses catégories d'actif avec un amalgame équilibré d'approche de placement.

PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DIVERSIFIÉ

Notre amalgame de placements de couverture du passif et de placements d'amélioration du rendement est le résultat d'analyses approfondies de nos passifs, de nos objectifs à long terme en matière de rendement réel, et de notre tolérance au risque.

Les placements d'amélioration du rendement peuvent offrir un rendement supérieur à celui des obligations. Le pourcentage cible établi pour ces placements est de 57 %. Ces placements incluent les actions de sociétés ouvertes (canadiennes et étrangères dans les marchés développés et émergents) et le capital-investissement.

Les placements de couverture du passif sont utilisés pour atténuer la sensibilité aux taux d'inflation et d'intérêt de nos passifs. Le pourcentage établi pour ces placements est de 43 %. Ils incluent les placements comme les obligations nominales et les obligations à rendement réel, les infrastructures, les produits de base et l'immobilier.

Julie Cays,
Chef des placements

APERÇU DU MARCHÉ

Les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bons rendements en 2013, car les économies des États-Unis et d'Europe ont poursuivi leur croissance et les banques centrales ont maintenu leur engagement visant à maintenir les taux d'intérêt bas.

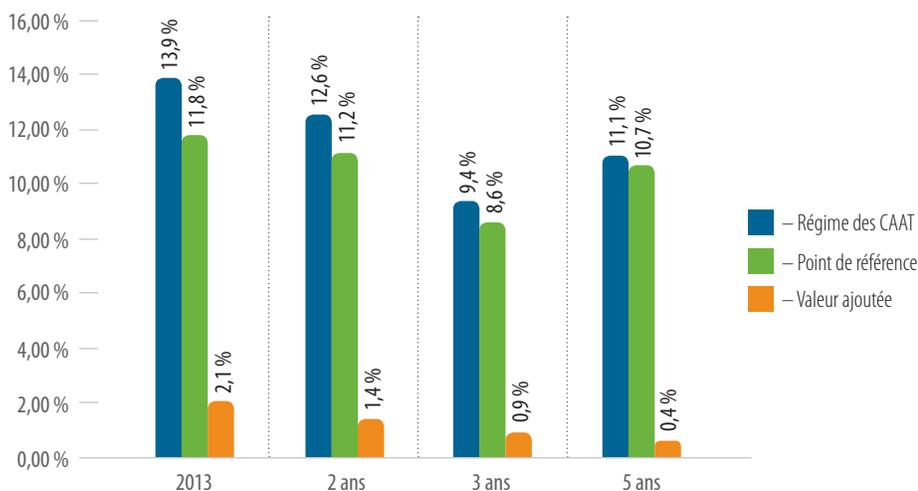
Les marchés des pays industrialisés autres que canadiens, comme ceux des États-Unis et du groupe EAEO (Europe, Australie, Extrême Orient), ont fait mieux que les marchés émergents et du Canada; cependant, tous ont affiché des résultats positifs. La faiblesse du marché boursier canadien s'explique par sa forte pondération dans le secteur peu performant des matériaux, alors que les faibles résultats de l'indice des marchés émergents sont causés par le recours aux capitaux étrangers dans ces pays.

Les rendements nominal et réel des obligations du gouvernement du Canada se sont appréciés cette année, ce qui a entraîné des répercussions négatives sur le rendement des titres canadiens à revenu fixe.

En 2013, la valeur du dollar canadien a nettement fléchi par rapport aux grandes devises, exception faite du yen. À la fin de l'année, le dollar canadien avait perdu près de 7 % par rapport au dollar U.S., et près de 11 % par rapport à l'euro.

“ Nous avons obtenu un rendement net de 13,9 % comparativement au point de référence pour le rendement de 11,8 %, pour une plus-value de 130 millions de dollars. ” – Julie Cays

RENDEMENT NET DU RÉGIME DES CAAT COMPARÉ AU POINT DE RÉFÉRENCE



RENDEMENT TOTAL

Le Régime a affiché un bon rendement de placement pour la cinquième année d'affilée. En effet, le rendement en 2013 s'est chiffré à 14,5 % sans déduction des honoraires de placement de 60 points de base.

Les actifs du Régime de retraite des CAAT s'élevaient à 7,1 milliards de dollars au 31 décembre 2013 tandis qu'ils se chiffraient à 6,3 milliards l'année précédente et les revenus de placement atteignaient 860 millions de dollars. Le Régime a donc enregistré un rendement net de 13,9 %; à titre de

comparaison, le point de référence pour le rendement est de 11,8 %, pour une plus-value de 130 millions de dollars.

Depuis la crise économique de 2008, le portefeuille de placements bien diversifié du Régime a enregistré un rendement annualisé de 11,1 % après déduction des frais de placement (11,7 % avant déduction des frais).

Le rendement pour chaque catégorie d'actifs est établi selon le rendement de référence applicable, mentionné au tableau de la page 18.

Titres canadiens

(13,1 % du total des placements)

Les actions canadiennes s'élevaient à 930 millions de dollars au 31 décembre 2013, contre 806 millions l'année précédente, et ont produit un rendement de 20,8 %, comparativement au point de référence du rendement de 13,0 %.

Actions des marchés industrialisés

(32 % du total des placements)

Les actions des marchés industrialisés se chiffraient à 2 276 millions de dollars au 31 décembre 2013 et ont généré un rendement de 38,9 %, comparativement au point de référence de rendement de 36,4 %.

Le portefeuille d'actions des marchés industrialisés regroupe des actions mondiales, autres que de l'Amérique du Nord, et des États-Unis.

La plus-value a été essentiellement le fruit des actions mondiales. Par ailleurs, les actions internationales ont amélioré leur rendement, mais celles des États-Unis étaient légèrement inférieures aux prévisions.

Actions des marchés émergents

(9,5 % du total des placements)

Le portefeuille d'actions des marchés émergents s'est élevé à 677 millions de dollars et a produit un rendement de 6,9 %, comparativement au point de référence de rendement de 3,9 %.

Capital-investissement (2,8 % du total des placements)

Les actifs de capital-investissement se chiffraient à 200 millions de dollars à la fin de l'année et ont généré un rendement de 21,1 % comparativement au point de référence d'actions de sociétés ouvertes de 34,0 %. Cet écart n'est pas une surprise en cette année de rendement élevé des titres de sociétés ouvertes, car une large part du portefeuille de capital investissement du Régime des CAAT a été évaluée au coût d'acquisition en fin d'exercice.

Le portefeuille de capital investissement du Régime des CAAT comprend 19 placements effectués par le biais de 15 différents associés commandités. L'objectif est d'affecter 5 % du fonds en capital investissement.

Les placements en capital investissement du Régime sont diversifiés par zone géographique, mais avec une prédominance pour l'Amérique du Nord. Cette répartition devrait demeurer inchangée.

Infrastructure (4,4 % du total des placements)

À la fin de 2013, l'infrastructure s'élevait à 311 millions de dollars et avait produit un rendement de 8,3 % comparativement au point de référence de 6,7 %. Le Régime a commencé à investir dans les infrastructures en 2006 et l'objectif est d'affecter 10 % du fonds en infrastructure.

Le portefeuille d'infrastructure est diversifié par zone géographique, et essentiellement axé sur des biens de base productifs de revenus.

LE RENDEMENT NET POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIFS EST ÉTABLI SELON LE RENDEMENT DE RÉFÉRENCE APPLICABLE

CATÉGORIE D'ACTIFS	POINT DE RÉFÉRENCE
Amélioration du rendement	
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex-Canada
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %
Couverture du passif	
Obligations nominales	Indice d'obligations à long terme DEX
Obligations à rendement réel	Rendement réel
Infrastructure	IPC + 5 %
Biens immobiliers	Indice IPD
Produits de base	S&P/GSCI Rendement total

RENDEMENT DES PLACEMENTS, CATÉGORIE D'ACTIFS PAR RAPPORT À POINT DE RÉFÉRENCE

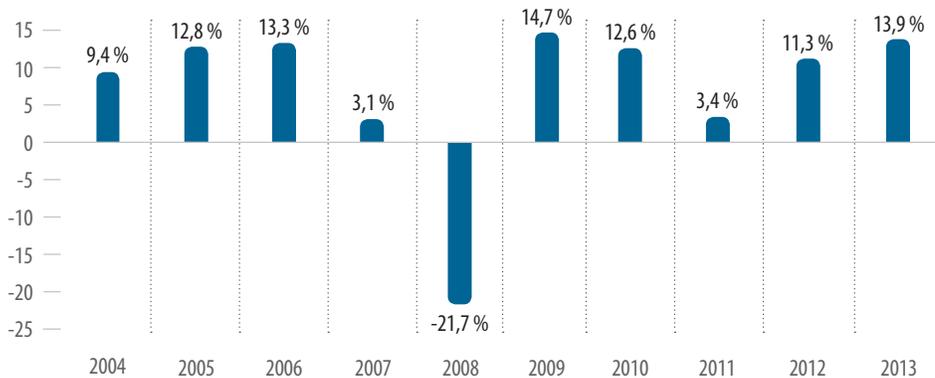
Au 31 décembre 2013 (après déduction des dépenses)

CATÉGORIE D'ACTIFS	PLACEMENTS DU RÉGIME DES CAAT (EN M\$)	RENDEMENT DE 2013	POINT DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
Amélioration du rendement				
Actions canadiennes	930 \$	20,8 %	13,0 %	7,8 %
Actions des marchés industrialisés *	2 279 \$	38,9 %	36,4 %	2,5 %
Actions des marchés émergents	677 \$	6,9 %	3,9 %	3,0 %
Capital-investissement	200 \$	21,1 %	34,0 %	(12,9) %
Couverture du passif				
Obligations nominales	1 582 \$	(5,9) %	(6,2) %	0,3 %
Obligations à rendement réel	399 \$	(12,1) %	(12,1) %	0,0 %
Infrastructure	311 \$	8,3 %	6,7 %	1,7 %
Biens immobiliers	379 \$	10,8 %	10,6 %	0,2 %
Produits de base	356 \$	5,7 %	5,4 %	0,3 %

*Les actions des marchés industrialisés incluent les portefeuilles d'actions aux États-Unis, d'actions à l'étranger et d'actions mondiales.

TAUX ANNUEL DE RENDEMENT

(après déduction des coûts de gestion des placements)



Biens immobiliers

(5,3 % du total des placements)

Les biens immobiliers, tous en actifs canadiens, se chiffraient à 379 millions de dollars à la fin de l'année et avaient produit un rendement de 10,8 % comparativement au point de référence de 10,6 %. Les actifs sont détenus dans une caisse en gestion commune qui est bien diversifiée selon les régions géographiques canadiennes, le type de propriété et la stratégie de placement.

Obligations nominales à longue échéance

(22,3 % du total des placements)

Les obligations nominales à longue échéance se sont élevées à 1 582 millions de dollars au 31 décembre 2013, contre 1 301 millions l'année précédente et ont produit un rendement de -5,9 % comparativement au point de référence du rendement de -6,2 %.

Obligations à rendement réel

(5,6 % du total des placements)

Les obligations à rendement réel se sont chiffrées à 399 millions de dollars et ont produit un rendement de -12,1 %.

Produits de base

(5,0 % du total des placements)

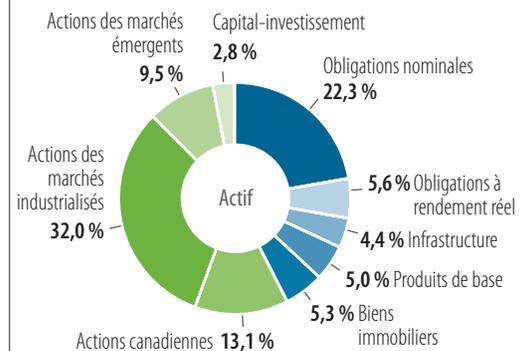
Cette catégorie d'actifs atteignait 356 millions de dollars et a produit un rendement de 5,7 % à la fin de l'année, comparativement au point de référence de rendement de 5,4 %. Le Régime a commencé à répartir en 2012 les produits de base aux gestionnaires financiers au moyen d'une stratégie passive.

Gestion du risque de change

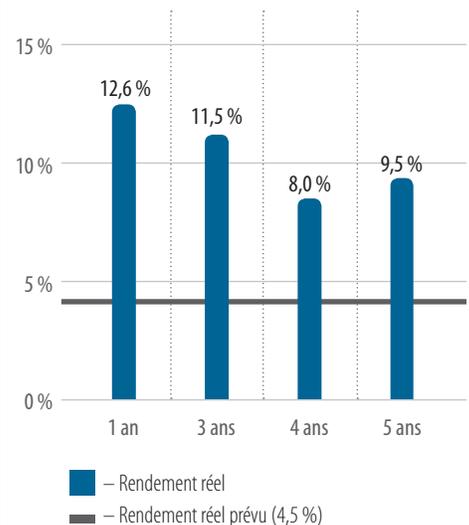
Le Régime des CAAT exécute un programme de couverture du risque de change pour gérer le risque inhérent aux avoirs en monnaie étrangère.

En raison de la faiblesse du dollar canadien, la couverture de change a retranché 1,1 % des rendements en 2013.

UN ACTIF DE 7,1 MILLIARDS DE DOLLARS EN PLACEMENTS BIEN DIVERSIFIÉS



TAUX DE RENDEMENT RÉEL ANNUALISÉ PAR RAPPORT AU TAUX CIBLE



Le tableau ci-dessus démontre le taux de rendement réel du Régime des CAAT (après inflation) par rapport au taux cible de rendement réel à long terme de 4,5 %.

Le Régime a enregistré un rendement annualisé sur cinq ans de 11,1 % après déduction des dépenses.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Lorsqu'il fait des placements, le Régime des CAAT a comme principal objectif de maximiser le rendement ajusté en fonction du risque. À cette fin, la Politique en matière d'investissement responsable couvre trois secteurs d'activité de placement : 1) vote par procuration; 2) engagement social et 3) prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux et de facteurs de gouvernance dans les processus de gestion de placements, lorsque cela se justifie.



Kevin Rorwick
Chef des finances

VOTE PAR PROCURATION

Conformément à la Politique en matière d'investissement responsable, le Régime votera par procuration d'une façon responsable et avisée. Les propositions des actionnaires qui touchent aux questions sociales et environnementales et aux questions de gouvernance seront examinées au cas par cas en tenant compte de l'incidence éventuelle des mesures proposées sur la valeur à long terme de l'entreprise pour l'actionnaire.

Nous encourageons les sociétés à divulguer les facteurs et les risques liés aux questions sociales et environnementales et aux questions de gouvernance, afin que les investisseurs, y compris les gestionnaires de placement embauchés par le Régime, soient plus aptes à prendre en considération ces facteurs au moment d'évaluer les risques et le rendement possibles des placements dans leur portefeuille.

En général, les votes sont lancés en faveur des propositions recommandant aux sociétés l'adoption de politiques qui s'appuient sur les lignes directrices et les principes établis dans les conventions de l'Organisation internationale du travail; les principes Ceres portant sur l'environnement; et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS

Le Régime des CAAT joint les rangs d'autres investisseurs institutionnels au Canada en vue d'encourager les organismes de réglementation et la direction des entreprises à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et une meilleure divulgation des risques environnementaux et sociaux ainsi que des risques liés à la gouvernance.

Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

Le Régime est membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance depuis 2005. Cette Coalition a été constituée pour défendre les intérêts des investisseurs institutionnels en faisant la « promouvoir la mise en place de conseils d'administration performants qui doivent veiller à ce que les intérêts du conseil et de la direction sont en harmonie avec ceux des actionnaires ». Les membres de la Coalition estiment que des bonnes pratiques de gouvernance contribuent à la capacité d'une société de créer une valeur pour ses actionnaires. Parmi les 47 membres de la Coalition, on retrouve une série d'investisseurs institutionnels (régimes de retraite, fonds communs de placement et tiers de gestion de trésorerie). Combinés, ils représentent des actifs de près de deux billions de dollars. Julie Cays, chef des

Vote par procuration en 2013

En 2013, il y a eu un vote pour plus de 12 000 dossiers individuels lors des réunions des entreprises du portefeuille du Régime des CAAT. Au total, 516 propositions d'actionnaires ont été soumises et le Régime a voté en faveur de 364 d'entre elles.

Parmi ces propositions d'actionnaires, 45 portaient sur la santé, l'environnement, et une meilleure communication des risques environnementaux par le biais de politiques et de pratiques sur le développement durable; le Régime des CAAT a voté en faveur de 39 de ces propositions.

Douze propositions portaient sur les politiques à l'égard des droits de la personne et les activités dans les pays à risque élevé; le Régime a voté en faveur de 11 de ces propositions.

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime de retraite des CAAT sont membres actifs de l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite. La mission de cette Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ».

placements au Régime des CAAT, a été élue au conseil d'administration de la Coalition en 2013. À ce titre, elle participe aux réunions organisées avec des administrateurs de conseils d'administration de sociétés canadiennes.

En 2013, en plus de déposer de nombreux mémoires à divers organismes gouvernementaux, la Coalition a présenté un mémoire à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en réponse au document de consultation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'infrastructure du régime de vote par procuration, un autre sur la communication des données sur la mixité dans les conseils d'administration et la haute direction des entreprises, et enfin un dernier à l'intention du NASDAQ sur l'adoption du vote majoritaire par les entreprises cotées à cette bourse.

Enfin, les représentants de la Coalition ont des discussions avec des administrateurs de sociétés canadiennes sur des questions de gouvernance, comme les pratiques de rémunération et la composition des conseils d'administration.

Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite (PIAC)

Des membres de l'équipe responsable des placements du Régime de retraite des CAAT sont membres actifs de l'Association canadienne des gestionnaires des caisses de retraite. La mission de cette Association est de « promouvoir, dans l'intérêt des promoteurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, des pratiques d'investissement et de gouvernance saines ». L'Association vise à élaborer, surveiller et promouvoir de saines normes de gouvernance d'entreprise au Canada.

L'Association a présenté de nombreux mémoires en 2013 sur des questions liées à la gouvernance, dont un à l'intention du groupe TSX portant sur la réglementation potentielle

pour les émetteurs des marchés émergents; un à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur l'infrastructure visant les votes par procuration et sur la mixité, de même qu'un mémoire aux Autorités canadiennes des valeurs mobilières sur des modifications proposées au mécanisme d'alerte rapide des offres publiques d'achat.

Ancienne présidente de la PIAC, Julie Cays préside actuellement le comité sur la gouvernance et les nominations de l'organisme. Kevin Fahey, directeur, Placements pour le Régime des CAAT est membre du conseil d'administration de la PIAC depuis cette année et il siège au comité de la gouvernance d'entreprise et au comité d'audit.

L'Institutional Limited Partners Association

L'Institutional Limited Partners Association est une association industrielle mondiale composée d'investisseurs commanditaires dans des fonds de capital-investissement. Le Régime de retraite des CAAT est membre actif de cette Association et a ratifié les principes relatifs au capital-investissement de l'Association. Ces principes servent à promouvoir l'harmonisation des intérêts, de la bonne gouvernance, et de la transparence qui forment la base de rapports efficaces entre les commanditaires et les associés commandités. Les principes exhortent les associés commandités à divulguer les risques extrafinanciers, y compris les risques environnementaux et sociaux et les risques liés à la gouvernance, sur le plan des fonds et du portefeuille de l'entreprise dans les rapports qu'ils produisent à l'intention des commanditaires.

Carbon Disclosure Project et autres divulgations relatives à l'eau

Le Carbon Disclosure Project (CDP) a pour objectif d'accélérer l'application de solution aux changements climatiques et à la gestion de l'eau en plaçant l'information pertinente au

cœur des décisions d'affaires, de politiques, et de placements. Le Régime des CAAT est signataire du CDP et des initiatives connexes sur la divulgation relative à l'eau.

Le CDP contribue grandement à améliorer la divulgation des émissions de carbone et de la gestion de l'eau par les entreprises. Des demandes annuelles d'information sont envoyées par le CDP à des entreprises partout dans le monde (dont plus de 200 sont situées au Canada). En 2013, cette demande a été signée par plus de 767 investisseurs institutionnels, contre 655 l'année dernière. Combinés, ils représentent des actifs de plus de 102 billions de dollars.

Initiative pour la transparence des industries extractives

Le Régime des CAAT est signataire de l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Cette Initiative vise à améliorer la transparence et la reddition de comptes des sociétés et des gouvernements dans les pays en développement concernant les dépenses et les revenus provenant du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière.

PRISE EN COMPTE DE FACTEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ET DE FACTEURS DE GOUVERNANCE DANS LES PROCESSUS DE GESTION DE PLACEMENTS

Tous les ans, un questionnaire est envoyé aux gestionnaires financiers du Régime et aux associés commandités. Ce questionnaire renferme une série de questions portant sur la prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux et de facteurs de gouvernance dans leurs processus de gestion de placements.

Les réponses à ce questionnaire indiquent que nombre des gestionnaires de placement du Régime tiennent compte de l'incidence de ces facteurs dans leurs décisions de placement.

UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE COMMUNE : PARTICIPANTS ET EMPLOYEURS SUR UN PIED D'ÉGALITÉ POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE CONJOINTE DU RÉGIME DES CAAT EST BICAMÉRALE, C'EST-À-DIRE QU'ELLE SE COMPOSE DE DEUX INSTANCES DE GOUVERNANCE : LE COMITÉ DE PARRAINAGE ET LE CONSEIL DES FIDUCIAIRES.

Le Comité de parrainage est composé de huit membres : quatre représentants des employés, dont trois sont nommés par le SEFPO et un par l'APACO, et quatre représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

COMPOSITION ACTUELLE DU COMITÉ DE PARRAINAGE

Michael Gallagher, représentant de l'APACO; **Steve Hudson**, représentant de Collèges Ontario; **Patrick Kennedy**, représentant du SEFPO; **Kim Macpherson**, représentante du SEFPO; **Marilou Martin**, coprésidente, représentante du SEFPO; **Peggy McCallum**, représentante de Collèges Ontario; **Brian Tamblin**, représentant de Collèges Ontario; **Jeff Zabudsky**, coprésident, représentant de Collèges Ontario.

Steve Hudson s'est joint le 1^{er} janvier 2014 après la retraite de **Barbara Cameron**. Celle-ci a servi à titre de représentante de Collèges Ontario de 1999 à 2013. Pat Kennedy a assumé ses responsabilités le 1^{er} juillet 2013, à la suite du départ à la retraite d'**Edward (Ted) Montgomery**.



Kim Macpherson

Steve Hudson

Peggy McCallum

Jeff Zabudsky

Marilou Martin

ABSENTS : MICHAEL GALLAGHER, PATRICK KENNEDY, BRIAN TAMBLYN

Les participants et les employeurs sont représentés également dans ces deux instances par l'entremise de leurs dirigeants qui sont nommés par les parrains du Régime : Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO) et le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). On re-

connait que cette structure est un modèle de réussite pour la prise de décisions conjointes.

À titre de fiduciaires, les membres du Conseil sont tenus par la loi d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des participants du Régime. Le Conseil établit les politiques pour le placement des cotisations et l'administration des prestations. Il fixe également des niveaux de

risques relatifs aux placements et au financement qui cadrent avec les obligations à long terme du Régime.

Les membres du Comité de parrainage représentent en premier lieu les intérêts du groupe qui les a nommés. La priorité du Comité est de trouver l'équilibre entre les taux de cotisation et la structure des prestations.

Le Conseil des fiduciaires est constitué de 12 membres : six représentants des employés, dont quatre sont nommés par le SEFPO, un par l'APACO et un nommé en alternance par ces organismes représentant les employés; et de six représentants des employeurs, qui sont nommés par Collèges Ontario au nom des conseils d'administration des collèges.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Darryl Bedford, président, fiduciaire des employés; **Stephen Campbell**, fiduciaire des employeurs; **Harry Gibbs**, fiduciaire des employeurs; **Alec Ip**, fiduciaire des employés; **Lynda Rattenbury**, fiduciaire des employés; **John Rigsby**, fiduciaire des employeurs; **Alnasir Samji**, fiduciaire des employeurs; **Michael Seeger**, fiduciaire des employés; **Don Smith**, fiduciaire des employés; **Beverley Townsend**, fiduciaire des employeurs; **Don Walcot**, vice président, fiduciaire des employeurs; **Donald Wright**, fiduciaire des employés.



Don Walcot

Alec Ip

Stephen Campbell

Darryl Bedford

Beverley Townsend

Harry Gibbs

Alnasir Samji

Donald Wright

Don Smith

ABSENTS : LYNDA RATTENBURY, JOHN RIGSBY, MICHAEL SEEGER

La représentation égale entre les participants et les employeurs se retrouve également dans les sous comités du Conseil des fiduciaires, qui formulent des recommandations à l'intention du Conseil sur des questions précises :

- **Comité des finances et de l'administration** – Le comité s'occupe de la structure, du financement et de l'administration du Régime, des lois, des litiges concernant le Régime, ainsi que de la nomination et de l'évaluation des conseillers actuariels et des avocats conseils. Le comité assure également la supervision des systèmes visant les ressources humaines et l'information, et passe en revue les activités, les projets, et les budgets d'immobilisations du Régime.
- **Comité du portefeuille** – Avec l'aide du personnel, le comité élabore et recommande l'*Énoncé de politiques et procédés de placement* et les politiques connexes, notamment celles sur le rééquilibrage, l'investissement responsable, et les placements en instruments dérivés. Il est également chargé de l'examen de la conformité aux politiques de placement et du rendement de la caisse de retraite, et il formule des recommandations sur la nomination du dépositaire de la caisse de retraite.
- **Comité d'audit** – Le comité évalue l'efficacité de l'organisme en matière de contrôle et de gestion des risques. Il veille à la fiabilité des

déclarations financières et examine les états financiers annuels. Il recommande la nomination de l'auditeur externe et reçoit le rapport de celui-ci. De plus, le comité assure la mise en œuvre des Politiques sur la protection des dénonciateurs du Conseil et du personnel du Régime et peut retenir les services d'un avocat qui le conseillera ou l'aidera lors de la tenue d'une enquête.

- **Comité des appels** – Le comité entend les appels des participants relatifs à l'interprétation des règlements du Régime.

LES ASSISES D'UNE BONNE GOUVERNANCE

Des politiques judicieuses

Les administrateurs du Régime effectuent les examens planifiés des politiques qui les orientent dans l'exécution de leurs responsabilités. En 2013, les administrateurs ont confirmé trois politiques et en ont modifié 19 autres, énumérées ci-dessous.

Formation continue

Lors de leurs réunions habituelles et d'une retraite de deux jours, les administrateurs du Régime ont participé à des séances d'information données par le personnel et des spécialistes de l'industrie sur divers sujets, comme les perspectives visant les mécanismes de retraite au Canada, la définition de la tolérance au risque

et de l'appétit pour le risque, la planification de stratégie et des ressources, ainsi que l'équilibre entre les services et les coûts.

Les membres du Comité du portefeuille ont également assisté à des présentations par des fournisseurs externes sur les biens immobiliers internationaux et les expositions aux risques.

Un bon nombre d'administrateurs ont assisté à des conférences et des séminaires donnés par le secteur des pensions cette année.

Comité conjoint sur l'adhésion des universités

En juin 2013, les administrateurs du Régime ont tenu une réunion conjointe afin de revoir la proposition de fusionnement avec les universités intéressées. Tout au long de l'année, le Comité de parrainage et le Conseil des fiduciaires ont obtenu des mises à jour lors de leurs réunions ordinaires, notamment sur l'élargissement de la portée de la structure de gouvernance, l'établissement du coût des prestations pour services antérieurs si une université souhaite transférer celles-ci au Régime, et d'autres questions de nature administrative.

La priorité des administrateurs et du personnel demeure la même : faire en sorte que la croissance soit avantageuse pour les parties prenantes.

POLITIQUES EXAMINÉES EN 2013

Confirmation

Politique d'examen du chef de la direction et gestionnaire du Régime
Politiques sur la protection des dénonciateurs – Conseil et personnel du Régime
Politique de planification du Comité de parrainage

Modification

Mandat du sous-comité des appels
Critère de demande pour les nouveaux employeurs
Politique de communication du Conseil des fiduciaires
Politique de surveillance et de production de rapports du Conseil des fiduciaires
Politique d'approvisionnement du Conseil des fiduciaires
Politique d'autoévaluation du Conseil des fiduciaires
Politique sur le plan d'activités
Politique sur la confidentialité du Conseil des fiduciaires
Politique sur les placements en instruments dérivés
Politique sur les accords réciproques de transfert

Rôle des membres du conseil – le président et le vice-président
Politique sur le choix du conseiller et l'examen du Comité de parrainage
Politique de conduite du Comité de parrainage
Politique de communication du Comité de parrainage
Politique sur la confidentialité à l'intention du Comité de parrainage
Politique sur la surveillance et la production de rapports du Comité de parrainage
Politique sur la protection des dénonciateurs à l'intention du Comité de parrainage
Politique d'autoévaluation du Comité de parrainage
Énoncé de politiques et procédés de placement

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Ces états financiers ont été préparés suivant des méthodes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Bon nombre des montants sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction, compte tenu de leur importance relative. Les états financiers ont fait l'objet d'une approbation par le Conseil des fiduciaires.

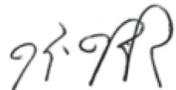
Le Régime de retraite des CAAT s'appuie sur des livres comptables, sur des systèmes d'information et sur des mécanismes de contrôle financier et de contrôle de gestion conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace. Ces systèmes comprennent des pratiques prudentes d'embauche et de formation de personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est clairement définie et la communication des politiques et directives à tous les échelons.

C'est le Conseil des fiduciaires qui assume au premier chef la responsabilité des états financiers du Régime des CAAT. Il supervise la communication de l'information financière par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui examine les questions liées à la comptabilité, à l'audit, aux mécanismes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport de l'auditeur externe.

L'auditeur externe du Régime, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., rend des comptes directement au comité d'audit auquel il a entièrement et librement accès pour discuter de son audit et de ses constatations sur l'intégrité de l'information financière et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne du Régime dans le contexte de son audit. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Cet audit a comporté des sondages et d'autres procédés qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer son opinion.



Derek W. Dobson
*Chef de la direction et
gestionnaire du Régime*
Le 15 avril 2014



Kevin Rorwick
Chef des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2013 et des états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite et de l'évolution du déficit pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 15 avril 2014
Toronto, Ontario

OPINION DES ACTUAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE DES CAAT

Les services du cabinet Mercer (Canada) Limitée ont été retenus par le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de continuité du Régime de retraite des collègues d'arts appliqués et de technologie (le « Régime ») au 31 décembre 2013, en vue de leur inclusion dans les états financiers.

L'évaluation du passif actuariel du Régime a été fondée sur ce qui suit :

- les dispositions du Régime en vigueur au 31 décembre 2013;
- les données sur la participation au 31 décembre 2012 fournies par le Conseil;
- les méthodes prescrites au chapitre 4600 du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada*, qui porte sur les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses sur les événements futurs (les taux de rendement de l'actif, les taux d'inflation et les taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le Conseil.

Les états financiers ont pour but de donner une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2013, en supposant la continuité de l'exploitation. Cet objectif diffère de celui d'une évaluation réglementaire (c'est-à-dire l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif du Régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation du Conseil des événements futurs selon les conditions du marché à la fin de 2013 et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du Régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du Régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du Régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation, et les hypothèses utilisées relativement à l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus au Canada.



Manuel Monteiro, FICA

Le 15 avril 2014



Paul Forestell, FICA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre	
(en milliers de dollars)	2013	2012
ACTIFS		
Actifs détenus sous forme de placements		
Placements (note 3)	7 346 000 \$	6 339 821 \$
Produit à recevoir	14 219	14 075
Créances clients non réglées	72 353	72 247
Montants à recevoir liés aux produits dérivés (note 5)	28 032	9 487
Cotisations à recevoir de l'employeur	12 576	11 216
Cotisations à recevoir des participants	12 843	12 228
Autres actifs (note 7)	6 306	5 236
	7 492 329	6 464 310
PASSIFS		
Passifs relatifs aux placements		
Dettes fournisseurs non réglées	325 850	183 934
Passifs liés aux produits dérivés (note 5)	26 060	9 819
Créditeurs et charges à payer (note 8)	13 283	10 651
	365 193	204 404
Actif net disponible pour le service des prestations	7 127 136 \$	6 259 906 \$
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	7 669 567	7 231 559
Excédent réglementaire (note 10)	524 820	346 698
Écarts de mesure entre le déficit réglementaire et le déficit comptable (note 10)	(1 067 251)	(1 318 351)
Déficit	(542 431) \$	(971 653) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil des fiduciaires
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie



Darryl Bedford
Président



Donald Walcot
Vice-président

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations (note 11)	368,457 \$	354 767 \$
Revenu de placement (note 12)	859 965	624 391
	1 228 422	979 158
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations (note 13)	343 642	332 420
Charges administratives (note 14)	17 550	13 995
	361 192	346 415
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	867 230	632 743
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	6 259 906	5 627 163
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	7 127 136 \$	6 259 906 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Obligations au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	7 231 559 \$	7 028 718 \$
Augmentation des obligations au titre des prestations constituées (note 10)		
Intérêts sur les prestations constituées	421 794	416 908
Prestations constituées	212 579	203 724
Changements touchant les hypothèses actuarielles	68 614	(89 995)
Pertes actuarielles	78 663	4 624
	781 650	535 261
Diminution des obligations au titre des prestations constituées		
Prestations versées (note 13)	343 642	332 420
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	438 008	202 841
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	7 669 567 \$	7 231 559 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Déficit, au début de l'exercice	(971 653) \$	(1 401 555) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	867 230	632 743
Augmentation nette des obligations au titre des prestations constituées	(438 008)	(202 841)
Déficit, à la fin de l'exercice	(542 431) \$	(971 653) \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2013

NOTE 1 – DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime » ou le « Régime de retraite des CAAT ») est un régime de retraite interentreprises financé conjointement qui couvre les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario, et d'autres employeurs connexes. La description suivante du Régime n'est qu'un résumé. Pour obtenir une description complète des dispositions du Régime, se reporter au texte du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, qui constitue le document officiel.

Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées dont les prestations sont financées à parts égales par les employés et les employeurs participants, et par les revenus de placement. Le Régime compte trois promoteurs : Collèges Ontario, qui agit pour le compte des conseils d'administration des collèges, l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (« APACO ») et le Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »).

Le Régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario

(« CSFO ») et agréé, sous le numéro 0589895, auprès de l'Agence du revenu du Canada en tant que régime de retraite non assujéti à l'impôt sur le revenu.

Un régime complémentaire distinct a été établi afin de procurer des prestations aux participants du Régime (sauf les employés du Conseil) visés par les restrictions relatives aux prestations de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Puisque le régime complémentaire est une fiducie distincte, son actif net n'est pas inclus dans les états financiers du Régime. Aucune obligation relative à une capitalisation du régime complémentaire insuffisante n'incombe au Régime.

Capitalisation

Les prestations aux termes du Régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. La politique de placement du Régime vise à garantir les promesses de pension et à assurer la stabilité à long terme des taux de cotisation des employeurs et des participants. Des évaluations actuarielles sont effectuées afin de déterminer les obligations en matière de retraite et la capitalisation du Régime en fonction des prestations et des cotisations approuvées par le Comité de parrainage.

Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Les participants sont admissibles à une rente de retraite sans réduction à la plus rapprochée des dates suivantes : i) à 65 ans; ii) à tout âge dès que la somme de l'âge et des états de service valable égale au moins 85; ou iii) à l'âge de 60 ans, sous réserve d'un minimum de 20 années de services validables. Les participants qui répondent aux conditions d'admissibilité peuvent prendre une retraite anticipée réduite.

Prestations de décès

Au décès d'un participant actif ou retraité, des prestations peuvent être payables au conjoint admissible survivant, aux enfants admissibles, au bénéficiaire désigné ou à la succession du participant ou du retraité.

Portabilité

Les participants commencent à acquérir des droits dès qu'ils adhèrent au Régime et ont droit à une rente différée s'ils mettent fin à leur emploi auprès de l'employeur avant leur retraite. Avant le 1^{er} juillet 2012, les participants

qui comptaient moins de deux ans de participation au Régime avaient droit au remboursement de leurs cotisations versées plus intérêts.

Les participants qui ne sont pas admissibles à une rente immédiate peuvent aussi choisir de transférer la valeur de rachat de leur rente à un autre régime de retraite si ce régime le permet ou à un instrument de retraite enregistré deux ans après la date des dernières cotisations versées, sous réserve des dispositions d'immobilisation et de certaines restrictions d'âge.

Indexation des prestations

Les prestations de retraite versées sont indexées en fonction de l'inflation chaque année, en janvier, à hauteur de 75 % de la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre de l'année antérieure, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service après 2007 sont conditionnels à la situation de capitalisation du Régime. Les ajustements en fonction de l'inflation sur la partie de la rente fondée sur les années de service avant 1992 ont déjà été capitalisés de façon ponctuelle à même les excédents de capitalisation antérieurs et la hausse de janvier 2014 devrait marquer la fin de ces hausses.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation du Régime détermine l'utilisation de tout excédent de capitalisation calculé dans la dernière évaluation actuarielle réglementaire. En cas d'excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la politique prévoit des baisses précises des taux de cotisation ou des ajustements en fonction de l'inflation dans le cas des services acquis avant 1992 ou après 2007, ou la constitution de la

réserve pour éventualités. En cas de déficit de capitalisation, aucune protection contre l'inflation pour les services acquis après 2007 ne sera payée et une diminution des futures prestations de retraite accumulées ou une hausse des taux de cotisation sera requise. À compter du 31 décembre 2012, conformément à une entente avec le gouvernement de l'Ontario, la Politique de capitalisation a été modifiée pour y inclure des mesures temporaires pour les évaluations déposées le ou avant le 30 décembre 2017 pour lesquelles, si un déficit de capitalisation est enregistré, il n'y aurait pas de hausses des cotisations supérieures à celles annoncées avant le 31 décembre 2012 et les futures prestations de retraite accumulées seraient réduites.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers présentent l'information financière du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie indépendamment de celle des promoteurs ou des participants.

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite (chapitre 4600 – Régimes de retraite (« chapitre 4600 ») du *Manuel de Comptables professionnels agréés du Canada* (« *Manuel de CPA Canada* »)). Comme l'exige le chapitre 4600 le Régime a évalué et a déclaré des informations sur les instruments financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (voir le texte ci-après et la note 6). Les normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* sont utilisées pour les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements du Régime ou ses obligations au titre des prestations de retraite, dans la mesure où ces dispositions n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Placements

L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de l'opération et sont présentés à leur juste valeur, soit le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une opération ordonnée entre les parties à la date d'évaluation.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements à court terme sont évalués au coût et ajustés en fonction du change, qui, avec les intérêts courus à recevoir, équivaut à la juste valeur.
- Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours de clôture. Si les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des renseignements sur les marchés actuels.
- Les titres à revenu fixe sont évalués selon une moyenne des cours acheteurs de clôture des participants du marché.

- Les placements dans des fonds sous-jacents sont évalués en fonction des valeurs de l'actif net obtenues des gestionnaires de fonds, lesquelles sont déterminées selon la juste valeur des placements sous-jacents du fonds.

- Les placements dans des fonds d'infrastructures et de capital-investissement sont détenus par le biais de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur est déterminée par le gérant de la société en commandite, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue sur les placements sous-jacents ou sur les prévisions quant au rendement financier futur, puis en appliquant des techniques d'évaluation appropriées comme des données de marché comparables ou des flux de trésorerie actualisés. Les placements sous-jacents dans des fonds d'infrastructures sont souvent évalués selon un modèle de flux de trésorerie actualisés par rapport aux capitaux propres, tenant compte d'une période prolongée de prévisions des flux de trésorerie et d'une prévisibilité supérieure des flux de trésorerie.

- La juste valeur des placements immobiliers est déterminée par le gestionnaire externe, à l'aide de l'information financière la plus récente obtenue des gestionnaires immobiliers individuels. Les biens immobiliers sont évalués deux fois par année par des évaluateurs de biens immobiliers professionnels, indépendants et externes qui sont accrédités par l'Institut canadien des évaluateurs. Les évaluations de biens immobiliers sont effectuées conformément aux normes et procédures généralement acceptées et sont fondées principalement sur les méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie et de la capitalisation du revenu.
- Les instruments financiers dérivés sont constatés à la juste valeur selon les modèles de valorisation généralement utilisés par les participants du marché. La juste valeur est fournie par des fournisseurs établis de fixation des prix et est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation nécessitant le recours à des données et des hypothèses fondées sur des données du marché observables, notamment la volatilité et les autres taux ou cours applicables ainsi que l'incidence du risque lié à une contrepartie, le cas échéant. Dans certaines circonstances, les données et hypothèses de la juste valeur ne peuvent pas être étayées par des données du marché observables.

Revenu de placement

Les gains et pertes réalisés à la vente des placements sont déterminés selon le coût moyen des titres vendus. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice est comptabilisée à titre de plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements. Les intérêts, dividendes et distributions des fonds communs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividende sont inscrits à la date ex-dividende.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'achat ou à la vente des placements. Les coûts de

transaction engagés sont des charges et sont comptabilisés séparément en déduction du revenu de placement.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur marchande des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes découlant des variations de ces taux sont comptabilisés au poste gain (perte) réalisé pour les placements vendus et au poste de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements détenus à la clôture de l'exercice.

Cotisations

Les cotisations payables au Régime sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations

Les sommes versées à titre de prestations de retraite ou de remboursement ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période où elles sont versées. Tout paiement de prestations de retraite non versées est reflété dans les obligations au titre des prestations de retraite.

Obligations au titre des prestations de retraite

La valeur des prestations constituées à verser ultérieurement aux participants et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses selon l'information disponible à la date des états financiers qui ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses servent surtout à établir la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif lié aux placements. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

Impôt sur le revenu

Le Régime est exonéré de l'impôt de la partie 1 aux termes de l'alinéa 149(1)o) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Nouvelles prises de position comptables – IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation* et évaluation et devrait être provisoirement appliquée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 établit les principes d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers en vue de la présentation d'informations pertinentes et utiles aux utilisateurs des états financiers pour l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'entité. Le Régime évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9, mais n'a pas encore déterminé l'étendue de cette incidence.

NOTE 3 – PLACEMENTS

3(a) – Sommaire des placements

(en milliers de dollars)	2013		2012	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements à court terme	709 190 \$	704 625 \$	562 231 \$	561 383 \$
Titres à revenu fixe (note 3b)	1 939 952	1 923 894	1 793 049	1 596 756
Actions (note 3c)	3 838 283	3 177 314	3 289 782	2 973 492
Infrastructure	296 532	267 402	236 892	228 825
Biens immobiliers	378 826	250 000	339 188	250 000
Capital-investissement	183 217	142 972	118 679	102 021
	7 346 000 \$	6 466 207 \$	6 339 821 \$	5 712 477 \$

3(b) – Titres à revenu fixe

Les placements dans des titres à revenu fixe comprennent les émetteurs suivants :

(en milliers de dollars)	2013		2012	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Gouvernement du Canada	812 354 \$	790 529 \$	734 864 \$	636 603 \$
Gouvernements provinciaux	770 834	786 259	699 310	636 128
Administrations municipales	8 684	8 695	8 312	7 488
Sociétés	260 248	255 574	255 815	227 021
À l'étranger	87 832	82 837	94 748	89 516
Total des obligations	1 939 952 \$	1 923 894 \$	1 793 049 \$	1 596 756 \$

Les obligations des gouvernements et administrations comprennent aussi bien les obligations émises que celles garanties par les gouvernements ou les administrations.

Aux 31 décembre, l'échéance des placements dans des titres à revenu fixe s'établissait comme suit :

	2013	2012
	Juste valeur	Juste valeur
De 1 an à 5 ans	32 713 \$	38 228 \$
De 6 à 10 ans	185 825	174 840
De 11 à 20 ans	636 128	552 323
Plus de 20 ans	1 085 286	1 027 658
Total des titres à revenu fixe	1 939 952 \$	1 793 049 \$

3(c) – Placements en actions

Les actions canadiennes et étrangères comprennent les titres émis et négociés dans les régions géographiques suivantes :

	2013		2012	
	Juste valeur (en milliers de dollars)	%	Juste valeur (en milliers de dollars)	%
États-Unis	1 192 307 \$	31,1	1 204 799 \$	36,6
Canada	986 835	25,7	812 822	24,7
Europe (sauf le Royaume-Uni)	375 054	9,8	321 268	9,8
Royaume-Uni	136 599	3,6	133 000	4,0
Japon	319 598	8,3	198 032	6,0
Autres – Asie/Pacifique	86 395	2,2	149 305	4,6
Amérique latine	33 762	0,9	53 086	1,6
Autres marchés émergents	707 733	18,4	417 470	12,7
Total des actions	3 838 283 \$	100,0	3 289 782 \$	100,0

3(d) – Sommaire des placements importants

Au 31 décembre 2013, le Régime détenait les placements suivants dont la juste valeur ou le coût était supérieur à 1 % de la juste valeur ou du coût du total des placements :

(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût
Placements à court terme		
Bons du Trésor des États-Unis	361 946 \$	359 635 \$
Titres à revenu fixe		
Fonds commun CIBC – Fonds indiciel d'obligations à long terme	399 608 \$	402 385 \$
Obligations du gouvernement du Canada	704 899	682 327
Obligations de la province de l'Ontario	254 223	264 318
Obligations de la province de Québec	189 538	189 420
Actions		
Fonds Blackrock Global Fixed Income Alpha Offshore	211 128 \$	205 590 \$
Fonds Bridgewater Pure Alpha II	200 906	143 923
Fonds GMO, débouchés sur les marchés émergents	217 941	208 919
Indice MSCI Emerging Markets	131 508	130 375
SPDR S&P 500 EFT Trust	95 261	85 564
La Banque Toronto-Dominion	76 985	45 630
Infrastructure et immobilier		
Fonds immobilier Greystone	378 826 \$	250 000 \$
Un fonds d'infrastructures européen	72 948	65 867

3(e) – Prêts de titres

Le Régime effectue des prêts de titres afin d'accroître le rendement de son portefeuille. Il limite le risque de crédit associé aux prêts de titres en exigeant de l'emprunteur qu'il fournisse une garantie quotidienne sous forme de liquidités et de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres empruntés. Au 31 décembre 2013, les placements du Régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 1 161 589 k\$ (989 240 k\$ en 2012). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 215 645 k\$ (1 033 097 k\$ en 2012). Le revenu net provenant des prêts de titres pour l'exercice s'élevait à 2 549 k\$ (2 239 k\$ en 2012) et est compris au poste Autres produits à la note 12.

NOTE 4 – GESTION DES CAPITAUX ET DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le Régime définit ses capitaux comme étant l'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite. L'actif net disponible pour le service des prestations, qui se compose de placements et d'autres actifs, est géré de manière à pouvoir financer les obligations au titre des prestations de retraite futures. La mesure dans laquelle l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur ou inférieur aux obligations au titre des prestations de retraite est comptabilisée comme un excédent ou un déficit. L'objectif de la gestion des capitaux du Régime est de s'assurer que le Régime est entièrement provisionné sur une base de continuité de l'exploitation afin de verser les prestations du Régime à long terme.

Les principaux risques associés aux obligations au titre des prestations de retraite sont les variations relatives aux principales hypothèses utilisées pour évaluer le montant des obligations. Le taux de rendement des placements estimé reflète les estimations faites quant au rendement futur des placements et est sensible à la variation des taux d'intérêt à long terme. Le taux d'augmentation des salaires est assujéti aux règlements salariaux et à l'inflation à venir. Les hypothèses sur la longévité constituent un risque important en raison de

l'accroissement de l'espérance de vie des Canadiens. Le Conseil des fiduciaires surveille de près la vraisemblance de ces hypothèses, et les ajuste au besoin.

L'objectif de la gestion du risque d'investissement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de limiter l'exposition liée à un seul émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

La gestion du risque d'investissement se rapporte à la compréhension et à la gestion active des risques liés aux actifs investis. Les placements sont principalement exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité. Le Régime a initialement mis en place en juillet 1996 un Énoncé des politiques et objectifs de placement (maintenant nommé l'Énoncé des politiques et procédures de placement [l'« Énoncé »]), qui traite de la manière dont les fonds peuvent être investis. L'Énoncé exige la diversification des placements à l'intérieur des catégories d'actif et prévoit des seuils d'exposition aux

placements individuels. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'Énoncé, et en conformité avec les lois pertinentes. Le Conseil des fiduciaires approuve les politiques de l'Énoncé et les passe en revue au moins une fois par an. Le dernier examen de l'Énoncé remonte au 3 décembre 2013. Il n'y a eu aucun changement important.

L'Énoncé comprend neuf grandes catégories d'actifs. Une série d'indices de référence a été établie afin de mesurer le rendement par rapport au taux de rendement annuel de chaque catégorie. Le taux de rendement annuel de l'ensemble des placements est mesuré par rapport à un indice composé constitué de la moyenne pondérée du rendement de l'indice de chaque catégorie, selon la répartition réelle des actifs visant à pondérer les diverses catégories. On s'attend à ce que le taux de rendement annuel du Régime soit égal ou supérieur à l'indice composé. Sur une période à long terme d'au moins dix ans, le taux de rendement, sans l'inflation, devrait être supérieur à 4,5 %. Au 31 décembre 2013, les actifs du Régime étaient répartis dans les fourchettes de répartition autorisées. Le tableau ci-dessous présente la répartition des actifs et les indices de référence connexes.

Catégorie d'actifs	Indice de référence	2013		2012	
		Fourchette de répartition	Répartition réelle	Fourchette de répartition	Répartition réelle
Instruments de couverture du passif		38-48 %	38,8 %	38-48 %	41,5 %
Obligations nominales à longue échéance	Obligations à long terme DEX	10-30 %	18,5 %	10-30 %	19,7 %
Obligations à rendement réel	Rendement réel	0-10 %	5,6 %	0-10 %	7,5 %
Infrastructure	IPC + 5 %	Réel - 12 %	4,4 %	Réel - 12 %	4,0 %
Biens immobiliers	IPD Canadian Property	3-7 %	5,3 %	3-7 %	5,4 %
Produits de base	S&P/GSCI Rendement total	3-7 %	5,0 %	3-7 %	4,9 %
Instruments d'amélioration du rendement		52-62 %	59,7 %	52-62 %	56,8 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	11-15 %	14,2 %	11-15 %	13,3 %
Actions des marchés industrialisés	MSCI Monde ex-Canada	25-35 %	33,2 %	25-35 %	32,9 %
Actions des marchés émergents	MSCI Marchés émergents	8-12 %	9,5 %	8-12 %	8,5 %
Capital-investissement	MSCI ACWI + 3 %	Réel - 7 %	2,8 %	Réel - 7 %	2,1 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	1,5 %	Ne s'applique pas	1,7 %
Total des placements			100,0 %		100,0 %

Le tableau suivant présente le taux de rendement annuel pour chaque catégorie d'actifs, avant déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placement et déduction faite des coûts de transaction ainsi que le taux de rendement annuel de l'indice de référence connexe aux 31 décembre.

Catégorie d'actifs	2013		2012	
	Taux de rendement	Rendement de référence	Taux de rendement	Rendement de référence
Instrument de couverture du passif				
Obligations nominales à longue échéance	(5,7) %	(6,2) %	5,5 %	5,2 %
Obligations à rendement réel	(12,1) %	(12,1) %	2,7 %	2,7 %
Infrastructure	10,8 %	6,7 %	13,0 %	5,8 %
Biens immobiliers	11,7 %	10,6 %	12,5 %	9,8 %
Produits de base	5,8 %	5,4 %	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Instrument d'amélioration du rendement				
Actions canadiennes	21,1 %	13,0 %	10,7 %	7,2 %
Actions des marchés industrialisés	39,8 %	36,4 %	14,5 %	14,3 %
Actions des marchés émergents	7,6 %	3,9 %	16,7 %	16,0 %
Capital-investissement	25,3 %	34,0 %	21,9 %	17,2 %
Total des placements	14,5 %	11,8 %	11,8 %	10,4 %

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements du Régime libellés en devises dont la valeur fluctue en raison des variations des taux de change. Afin de gérer ce risque, le Régime a mis en œuvre des stratégies de couverture de change, comme il est expliqué à la note 5. Les expositions au risque de change aux 31 décembre se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	2013			2012
	Exposition brute	Montant couvert	Exposition nette	Exposition nette
Dollar américain	2 627 101 \$	(1 035 557) \$	1 591 544 \$	1 492 119 \$
Euro	392 981	(248 979)	144 002	115 856
Yen japonais	315 732	(141 761)	173 971	116 594
Dollar de Hong Kong	66 765	-	66 765	66 284
Franc suisse	25 576	-	25 576	18 862
Livre sterling	143 053	(19 493)	123 560	76 634
Autres devises	351 412	(150 764)	200 648	150 197
Total en devises	3 922 620	(1 596 554)	2 326 066	2 036 546
Dollar canadien	3 197 768	1 584 861	4 782 629	4 205 331
	7 120 388 \$	(11 693) \$	7 108 695 \$	6 241 877 \$

Le tableau précédent comprend tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements, tels qu'ils figurent à l'état de la situation financière.

Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et une devise entraînerait un gain ou une perte de change correspondant de 5 %. Une hausse ou une baisse de 5 % du taux de change entre le dollar canadien et toutes les autres devises au 31 décembre 2013 entraînerait un gain ou une perte de 116 303 k\$ (101 827 k\$ en 2012).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence potentiellement défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif ou du passif du Régime. Les valeurs de l'actif, du passif et du niveau de capitalisation du

Régime sont toutes touchées par les variations des taux d'intérêt nominaux ou réels.

Le risque de taux d'intérêt dépend principalement de l'échéance et du montant des flux de trésorerie, et la durée est une mesure de ce risque. La durée indique l'incidence des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs et s'obtient en calculant la durée moyenne des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie à échéance plus éloignée (durée plus longue) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que les flux de trésorerie à plus court terme.

Au 31 décembre 2013, la durée du portefeuille de titres à revenu fixe était de 13,4 années (14,1 années en 2012). Si les taux d'intérêt augmentaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe baisserait d'environ 231 000 k\$ (239 000 k\$ en 2012).

À l'inverse, si les taux d'intérêt baissaient de 1 %, la juste valeur du portefeuille de titres à revenu fixe augmenterait d'environ 234 000 k\$ (241 000 k\$ en 2012).

Risque lié au marché des actions

On entend par risque lié au marché des actions le risque que la valeur d'une catégorie d'actions de sociétés ouvertes se comporte différemment de son indice de référence. Au 31 décembre, une variation de 10 % de la valeur de l'indice de référence aurait entraîné la variation suivante du pourcentage de la valeur de la catégorie d'actions de sociétés ouvertes, en fonction de la relation observée par le passé entre le rendement d'actions particulières dans le portefeuille et l'indice de référence.

	2013		2012	
	Variation du %	Gain / Perte	Variation du %	Gain / Perte
Actions canadiennes	9,7 %	97 822 \$	9,2 %	76 613 \$
Actions des marchés industrialisés	10,0 %	236 021 \$	10,2 %	208 762 \$
Actions des marchés émergents	9,3 %	62 965 \$	9,7 %	51 632 \$

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière découlant du non-respect d'une contrepartie de ses obligations contractuelles. Le Régime limite le risque de crédit en investissant dans les titres de créance de sociétés dont la note de solvabilité, établie par une agence de notation du crédit reconnue, est d'au moins BBB ou R-1 (court terme). Jusqu'à 5 % de la valeur marchande des titres à revenu fixe peuvent être investis dans des titres à rendement élevé dont la note de solvabilité est inférieure à BBB. Le risque de crédit lié à une seule contrepartie est limité aux montants maximaux stipulés dans l'Énoncé.

De plus, le Régime est exposé à un risque de crédit associé aux justes valeurs positives des instruments dérivés, lorsque la contrepartie a une dette envers le Régime. Le Régime gère ce risque en appliquant sa politique sur les placements en instruments dérivés, qui limite les placements dans des placements en instruments dérivés aux contreparties qui ont obtenu une note de solvabilité de A auprès d'au moins deux agences de notation du crédit reconnues. De plus, le Régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de la vente de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit vendus.

Le tableau suivant présente l'exposition maximale, au 31 décembre, au risque de crédit des instruments financiers inscrits au bilan et hors bilan, avant la prise en compte des garanties. Il ne comprend que les actifs financiers qui sont exposés au risque de crédit seulement; les autres actifs financiers, essentiellement les titres de participation, de même que les actifs non financiers, en sont exclus.

(en milliers de dollars)	2013	2012
Placements à court terme	709 190 \$	562 231 \$
Titres à revenu fixe	1 939 952	1 793 049
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	28 032	9 487
Intérêts à recevoir	9 484	7 178
Titres prêtés	1 161 589	989 240
Dérivés sur défaillance de crédit vendus	7 350	21 593
Exposition maximale totale	3 855 597 \$	3 382 778 \$

La qualité du crédit du portefeuille de titres à revenu fixe du Régime aux 31 décembre se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
AAA	916 211 \$	778 300 \$
AA	429 433	410 474
A	506 572	540 808
BBB ou moins	87 736	63 467
	1 939 952 \$	1 793 049 \$

NOTE 5 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Un instrument financier dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction des variations de la valeur des actifs sous-jacents, d'indices, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le recours aux dérivés comme substituts aux opérations de marché directes comporte des risques similaires à ceux liés à l'acquisition ou à la vente réelle du titre auquel le dérivé se rapporte. Les contrats sur produits dérivés sont conclus sur le marché hors cote ou sur des Bourses réglementées.

Les montants nominaux des contrats sur produits dérivés représentent le montant contractuel auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins de calcul de l'échange des flux de trésorerie. Ils ne représentent ni le gain ou la perte potentiels ni l'exposition nette au risque de marché ou de crédit lié à de telles opérations. Ils servent plutôt de référence pour établir le rendement et la juste valeur des contrats.

Le Régime utilise des dérivés sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats de

change à terme, de swaps, d'options et de dérivés de crédit dans le cadre de sa stratégie de placement. Cette utilisation des dérivés a pour but d'augmenter ou de diminuer son exposition à un marché particulier.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés essentiellement aux fins suivantes :

- Réduire le risque de liquidité dans le compte du gestionnaire d'actions et le compte de résultat par le recours à des contrats à terme normalisés, et ce, en convertissant l'exposition aux liquidités en exposition aux marchés financiers, conformément à la politique du Régime sur la composition de l'actif à long terme.
- Rééquilibrer le positionnement réel des catégories d'actif avec la politique de composition de l'actif, dans les plages de tolérance, par le recours à des contrats à terme standardisés et des instruments de règlement différé. Cette stratégie permet de rajuster la pondération des catégories d'actif à l'aide de positions acheteur et vendeur synthétiques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers, y compris le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Le Régime détient un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des provinces, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2013, la juste valeur de ces obligations s'élevait à 1 583 188 k\$ (1 434 174 k\$ en 2012). Le Régime détient également un portefeuille de placements à court terme de 709 190 k\$ (562 231 k\$ en 2012), qui représente principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui sont disponibles pour pouvoir satisfaire aux obligations de paiement.

- Les contrats de change à terme sont utilisés pour les achats ou les ventes de devises à court terme liés à l'exécution des opérations libellées en devises. Ils sont également utilisés pour les opérations passives de couverture de change (50 % du portefeuille d'actions étrangères, en excluant les marchés émergents), pour des stratégies de gestion active des devises qui augmentent ou diminuent le ratio de couverture (dans des limites définies) afin de générer un rendement supplémentaire, et pour une couverture totale (100 %) des placements étrangers dans des fonds d'infrastructures.
- Les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les options et les contrats à terme normalisés permettent de détenir des avoirs dans les marchés où aucun titre physique n'est disponible, ou tiennent lieu de substituts de risque neutre pour les titres physiques. Les options permettent une exposition à la volatilité des cours d'un titre ou d'un indice sous-jacent.

Le tableau ci-après énumère les types d'instruments financiers dérivés utilisés par le Régime ainsi que les valeurs notionnelles et les justes valeurs correspondantes.

(en milliers de dollars)	2013			2012		
	Valeur notionnelle	Juste valeur		Valeur notionnelle	Juste valeur	
		Positive	Négative		Positive	Négative
Actions						
Contrats à terme normalisés	822 721 \$	22 360 \$	(6 272) \$	352 096 \$	2 712 \$	(1 616) \$
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	443 652	356	(1 137)	92 247	18	(141)
Swaps	409 262	43	(172)	140 372	-	-
Options	133 286	25	(279)	(27 801)	104	(48)
Devises						
Contrats à terme de gré à gré	1 858 931	-	(11 693)	1 736 879	-	(4 133)
Options	26 478	1	-	40 286	24	-
Swaps	-	-	-	47 200	-	(505)
Swaps sur défaillance de crédit						
– achetés	24 903	-	(81)	47 697	233	(207)
– vendus	7 350	31	(7)	21 593	309	(337)
Produits de base						
Contrats à terme normalisés	355 397	5 216	(6 419)	304 525	6 087	(2 832)
	4 081 980 \$	28 032 \$	(26 060) \$	2 755 094 \$	9 487 \$	(9 819) \$

D'après les valeurs notionnelles, la durée jusqu'à l'échéance des dérivés compris dans le tableau précédent s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Moins de 1 an	3 589 573 \$	2 519 457 \$
De 1 an à 5 ans	400 305	204 579
Plus de 5 ans	92 102	31 058
	4 081 980 \$	2 755 094 \$

NOTE 6 – ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les IFRS établissent une hiérarchie à trois niveaux pour classer les mesures de la juste valeur à des fins d'information. Les données font généralement référence aux données et aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix du placement. Les données observables sont des données fondées sur des données du marché provenant de sources indépendantes. Les données non

observables sont des données qui reflètent les propres hypothèses du Régime quant aux hypothèses que les participants du marché utiliseraient afin de fixer le prix d'un placement selon la meilleure information disponible dans les circonstances. Cette hiérarchie à trois niveaux se présente comme suit :

- **Niveau 1** – les cours de placements identiques sur des marchés actifs

- **Niveau 2** – les données autres que les cours du niveau 1, qui sont observables pour le placement, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des données dérivées des cours)
- **Niveau 3** – les données pour le placement qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Les tableaux suivants résument les niveaux de classement de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux dérivés, aux 31 décembre :

2013				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	709 190 \$	- \$	709 190 \$
Titres à revenu fixe	-	1 939 952	-	1 939 952
Actions	3 042 528	795 755	-	3 838 283
Infrastructure	-	-	296 532	296 532
Biens immobiliers	-	-	378 826	378 826
Capital-investissement	-	-	183 217	183 217
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	27 931	101	-	28 032
Passifs liés aux produits dérivés	(13 828)	(12 232)	-	(26 060)
	3 056 631 \$	3 432 766 \$	858 575 \$	7 347 972 \$

2012				
(en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	- \$	562 231 \$	- \$	562 231 \$
Titres à revenu fixe	-	1 793 049	-	1 793 049
Actions	2 977 023	312 759	-	3 289 782
Infrastructure	-	-	236 892	236 892
Biens immobiliers	-	-	339 188	339 188
Capital-investissement	-	-	118 679	118 679
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	8 817	670	-	9 487
Passifs liés aux produits dérivés	(4 589)	(5 230)	-	(9 819)
	2 981 251 \$	2 663 479 \$	694 759 \$	6 339 489 \$

Il n'y a eu aucun transfert important de placements entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de 2013 ou 2012.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des placements pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées dans le calcul de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre :

2013				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	236 892 \$	339 188 \$	118 679 \$	694 759 \$
Acquisitions	65 737	-	61 190	126 927
Cessions	(44 227)	-	(28 485)	(72 712)
Gains (pertes) réalisés	17 068	-	8 246	25 314
Gains (pertes) non réalisés	21 062	39 638	23 587	84 287
Solde de clôture	296 532 \$	378 826 \$	183 217 \$	858 575 \$

2012				
(en milliers de dollars)	Infrastructure	Biens immobiliers	Capital-investissement	Total
Solde d'ouverture	214 156 \$	301 450 \$	49 443 \$	565 049 \$
Acquisitions	19 189	-	74 724	93 913
Cessions	(12 422)	-	(17 551)	(29 973)
Gains (pertes) réalisés	3 041	-	2 893	5 934
Gains (pertes) non réalisés	12 928	37 738	9 170	59 846
Solde de clôture	236 892 \$	339 188 \$	118 679 \$	694 759 \$

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont composés d'immobilisations d'une valeur comptable nette de 4 225 k\$ (3 738 k\$ en 2012), et de divers débiteurs et charges payées d'avance d'une somme de 2 081 k\$ (1 498 k\$ en 2012). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont dépréciées ou amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile.

(en milliers de dollars)	2013			2012
	Coût	Dépréciation et amortissement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations				
Logiciels	3 994 \$	413 \$	3 581 \$	2 764 \$
Améliorations locatives	58	1	57	298
Matériel informatique	690	451	239	298
Mobilier, agencements et équipement	1 200	852	348	378
	5 942 \$	1 717 \$	4 225 \$	3 738 \$

NOTE 8 – CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Est incluse dans les créditeurs et charges à payer une somme de 6 052 k\$ (4 386 k\$ en 2012) pour des prestations de retraite supplémentaires pour le personnel du Conseil selon les droits à pension en sus des montants maximaux permis par les régimes enregistrés de retraite en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

NOTE 9 – OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite représentent la valeur des prestations constituées à verser dans le futur aux participants et sont fondées sur une évaluation actuarielle préparée par Mercer (Canada) Limitée. Les données de l'évaluation utilisées sont celles au début de l'exercice, lesquelles sont extrapolées jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres. Les obligations au titre des prestations de retraite comprennent la valeur des ajustements en fonction de l'inflation pour les pensions de retraite après 2007 jusqu'au 1^{er} janvier 2018 et avant 1992 jusqu'au 1^{er} janvier 2014 et excluent toute hausse par la suite. Les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent (le déficit) en découlant aux fins des états financiers diffèrent de ceux obtenus aux fins réglementaires (voir la note 10). Conformément à l'entente conclue avec le gouvernement de l'Ontario, une évaluation réglementaire sera déposée sur une base temporaire à la CSFO au moins une fois tous les quatre ans jusqu'au 30 décembre 2017. Après la fin de l'exercice, une évaluation réglementaire a été soumise le 1^{er} janvier 2014 et la prochaine évaluation réglementaire devra être déposée le 1^{er} janvier 2018.

Les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2013 s'établissaient à 7 669 567 k\$ (7 231 559 k\$ en 2012).

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles qui sous-tendent la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite reflètent les meilleures estimations de la direction des événements économiques et non

économiques à venir. Les autres hypothèses portent notamment sur les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Les principales hypothèses économiques comprennent le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le rendement des placements est fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des placements et tient compte de la composition de l'actif du Régime et des attentes actuelles à l'égard du marché. Le taux d'inflation correspond à la différence entre le rendement des obligations à long terme à rendement nominal du gouvernement du Canada et les obligations à rendement réel du gouvernement du Canada. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2013	2012
Taux d'actualisation	5,80 %	5,80 %
Taux d'augmentation des salaires	3,75 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'actualisation réel	3,80 %	3,80 %

Les changements touchant les hypothèses actuarielles entre 2012 et 2013 ont entraîné une augmentation des obligations au titre des prestations à hauteur de 68 614 k\$ qui reflète les améliorations futures au chapitre de la mortalité (diminution de 89 995 k\$ en 2012 découlant d'une révision des hypothèses portant sur le taux de retraite qui visait à tenir compte des occurrences réelles de retraite tardive, contrebalancée en partie par une diminution de l'hypothèse du taux de rendement des placements).

Pertes actuarielles

Les pertes actuarielles découlent des modifications des obligations au titre des prestations de retraite en raison de l'écart entre les conditions économiques et démographiques réelles et prévues. En 2013, les pertes actuarielles se sont chiffrées à 78 663 k\$ (pertes à hauteur de 4 624 k\$ en 2012). En 2013 et 2012, des pertes actuarielles ont découlé des pertes démographiques qui ont été compensées en partie par une progression des salaires moins importante que prévu.

Dispositions du Régime

En 2012, les taux de cotisation (tels que définis dans le texte du Régime) des employeurs et des employés étaient de 12,9 % des gains cotisables jusqu'à concurrence de l'exemption de base de l'année (« EBA ») établie par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (3 500 \$ en 2012), de 11,1 % des gains cotisables pour les gains compris entre l'EBA et le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») établi par le gouvernement fédéral pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada (50 100 \$ en 2012), et de 12,9 % des gains cotisables supérieurs au MGAP. Les taux de cotisations devaient augmenter de 0,4 % en 2013 et en 2014.

En 2012, d'autres changements au taux de cotisation ont été annoncés par suite des recommandations formulées par Groupe de travail chargé d'examiner l'équité du Régime. La différence entre le taux de cotisation le plus bas et le plus élevé est passée de 1,8 % à 3,6 %, de sorte que le taux de cotisations pour la tranche de gains cotisables inférieure au MGAP s'établit maintenant à 10,8 % et le taux pour la tranche de gains cotisables supérieure

au MGAP (51 100 \$ en 2013) s'établit à 14,4 % à compter du 1^{er} janvier 2013. Par ailleurs, le taux de cotisation pour la tranche de gains cotisables inférieure ou égale au MGAP (52 500 \$ en 2014) sera de 11,2 % et le taux pour la tranche de gains cotisables supérieure au MGAP sera de 14,8 % à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour les années suivantes.

En octobre 2012, le Régime a conclu une entente avec le gouvernement de l'Ontario en vue de limiter les futures hausses des taux de cotisation avant le 30 décembre 2017. Si un déficit réglementaire est enregistré pendant cette période, le Régime devra réduire les prestations futures d'un maximum de 20 % de la valeur actuelle des prestations futures

du Régime calculées selon le niveau des prestations en vigueur au 30 décembre 2012; après l'application de cette mesure, on pourra augmenter les cotisations.

NOTE 10 – DÉFICIT

L'écart entre l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite donne lieu à un déficit de 542 431 k\$ au 31 décembre 2013 (971 653 k\$ en 2012). Le déficit aux fins des états financiers diffère de l'excédent réglementaire. L'excédent réglementaire, qui est calculé conformément aux normes actuarielles selon le principe de continuité de l'exploitation, sert à déterminer les variations des taux de cotisation ou des prestations au titre des services futurs pour maintenir le Régime en position d'excédent réglementaire. Le Régime n'est pas tenu de capitaliser les déficits de solvabilité. L'excédent réglementaire du Régime au 31 décembre 2013, qui a été soumis à la CSFO, après la fin de l'exercice, s'élève à 524 820 k\$ (excédent de 346 698 k\$ en 2012). Une baisse de 25 points de base de l'hypothèse du taux d'actualisation au

31 décembre 2013 entraînerait une baisse de l'excédent réglementaire d'environ 350 000 k\$ (324 000 k\$ en 2012).

L'écart de mesure de 1 067 251 k\$ en 2013 (1 318 351 k\$ en 2012) entre l'excédent réglementaire et le déficit comptable découle des différentes méthodes utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite, c'est-à-dire la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisée aux fins des états financiers (dans lesquels les obligations au titre des prestations de retraite reposent sur les services accumulés à la date des états financiers) et la méthode d'évaluation globale modifiée utilisée à des fins réglementaires, selon laquelle la valeur actuarielle des cotisations futures et des prestations au titre des services futurs sont aussi comprises. Étant

donné que la valeur actuarielle des cotisations futures est supérieure à celle des prestations au titre des services futurs, l'excédent réglementaire est augmenté. L'écart en 2013 comprend également un ajustement au titre de la valeur actuarielle de l'actif des gains reportés de 342 777 k\$ (pertes reportées de 31 510 k\$ en 2012), par lequel les gains ou pertes résultant de l'écart entre le rendement réel des placements et les meilleures estimations de la direction du rendement prévu de ces placements à long terme sont reportés et comptabilisés sur cinq ans afin de déterminer l'excédent réglementaire.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en milliers de dollars)	2013	2012
Participants		
Services courants	176 691 \$	165 794 \$
Services passés	4 782	8 450
Employeurs		
Services courants	176 691	165 794
Services passés	2 991	2 982
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	7 302	11 747
	368 457 \$	354 767 \$

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations de l'employeur et des employés dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de chaque mois; des intérêts sont imposés sur les cotisations versées en retard. Les régimes interent-

reprises comme le Régime des CAAT ne sont pas en mesure de déterminer si des cotisations n'ont pas été versées, car ils n'ont pas un accès courant aux données sous-jacentes relatives aux employés. Chaque année, le Régime ef-

fectue un rapprochement des services et des salaires déclarés par les employeurs avec les cotisations reçues au nom de chaque participant. Des rajustements sont effectués pour les paiements excédentaires ou insuffisants. Au 31 décembre 2013, des cotisations à recevoir des employeurs de 12 709 k\$ et des cotisations à recevoir des participants de 12 709 k\$ avaient été perçues l'année suivante (11 216 k\$ en cotisations de l'employeur et 12 228 k\$ en cotisations des participants en 2012).

NOTE 12 – REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets réalisés et non réalisés sur placements aux diverses catégories d'actif, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Produit d'intérêts	64 748 \$	73 216 \$
Produit de dividende	82 034	78 424
Autres produits	2 877	2 446
	149 659	154 086
Gains de placement		
Gain réalisé	482 619	218 893
Variation de la plus-value non réalisée sur les placements	277 334	283 486
	759 953	502 379
Revenu de placement avant frais de placement	909 612	656 465
Frais de gestion des placements	(42 695)	(27 516)
Coûts de transaction	(6 952)	(4 558)
	859 965 \$	624 391 \$

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actif après l'affectation des placements dans les dérivés et avant les frais de placement s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Placements à court terme	52 164 \$	84 940 \$
Titres à revenu fixe	(119 053)	97 394
Actions	866 996	398 489
Infrastructure	39 587	23 944
Biens immobiliers	39 639	37 738
Capital-investissement	30 279	13 960
	909 612 \$	656 465 \$

NOTE 13 – PRESTATIONS

(en milliers de dollars)	2013	2012
Prestations de retraite	323 605 \$	299 240 \$
Paiement à la cessation de participation	18 505	29 935
Transferts dans d'autres régimes de retraite	1 532	3 245
	343 642 \$	332 420 \$

NOTE 14 – CHARGES ADMINISTRATIVES

Frais de gestion des placements

(en milliers de dollars)	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	3 101 \$	2 115 \$
Frais de garde	1 087	937
Autres services professionnels	907	838
Locaux et équipement	415	276
Communications et déplacement	163	167
Conseil et Comité de parrainage	80	67
Honoraires des auditeurs	76	67
Honoraires des actuaires	11	15
	5 840 \$	4 482 \$

Frais de gestion des prestations de retraite

(en milliers de dollars)	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	8 350 \$	6 242 \$
Locaux et équipement	1 759	1 627
Autres services professionnels	587	668
Frais de garde	329	323
Communications et déplacement	291	276
Honoraires des actuaires	237	227
Conseil et Comité de parrainage	81	83
Honoraires des auditeurs	76	67
	11 710 \$	9 513 \$

NOTE 15 – ENGAGEMENTS

Le Régime s'est engagé à investir dans certains fonds de capital-investissement et dans certains fonds immobiliers et d'infrastructures qui peuvent être financés au cours des prochains exercices conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2013, ces engagements totalisaient 457 750 k\$ (318 271 k\$ en 2012).

Le Régime loue ses locaux aux termes d'ententes de location-exploitation qui prennent fin le 30 novembre 2015 et le 29 novembre 2017. Les loyers à payer pour le reste de la durée des locations totalisent 5 378 k\$ et se répartissent comme suit au cours des quatre prochains exercices : 1 756 k\$ en 2014, 1 694 k\$ en 2015, 1 006 k\$ en 2016 et 922 k\$ en 2017.

NOTE 16 – OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les parties apparentées au Régime comprennent principalement les promoteurs du Régime, chacun des collègues d'arts appliqués et de technologie en Ontario, ainsi que d'autres employeurs connexes dont les employés sont des participants au Régime.

Le Régime ne détient aucune participation dans des titres émis par des parties apparentées.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime rembourse aux collègues les heures et les frais de leurs employés qui assistent aux réunions du

Régime. En 2013, ces remboursements aux collègues ont totalisé 25 k\$ (22 k\$ en 2012).

NOTE 17 – GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le Régime indemnise les membres du Conseil des fiduciaires, les membres du Comité de parrainage et ses dirigeants pour divers frais, notamment tous les coûts pour régler les poursuites ou actions découlant des services fournis par le Régime, sous réserve

de certaines restrictions. Le Régime maintient en vigueur une assurance responsabilité des fiduciaires, des administrateurs et des dirigeants pour atténuer les coûts de poursuites ou d'actions potentielles. La nature éventuelle des ententes d'indemnisation ne

permet pas au Régime d'estimer de manière raisonnable le paiement maximal que le Régime pourrait être tenu d'effectuer. À ce jour, le Régime n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement au titre de ces indemnités.

SURVOL

DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

(non audité)

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
FINANCE (EN MILLIONS DE DOLLARS)										
Placements à court terme	709	562	288	501	249	174	161	192	900	984
Titres à revenu fixe	1 940	1 793	2 058	1 940	2 007	1 768	2 190	2 072	1 898	1 698
Actions	3 838	3 290	2 750	2 635	2 309	2 214	3 101	3 177	2 126	1 700
Infrastructure	297	237	217	162	146	130	84	34	-	-
Biens immobiliers	379	339	301	241	138	39	-	-	-	-
Capital-investissement	183	119	47	29	13	-	-	-	-	-
Dérivés (montant net)	2	-	20	19	22	(18)	16	(22)	(11)	10
Total des placements	7 348	6 340	5 681	5 527	4 884	4 307	5 552	5 453	4 913	4 392
Autres éléments d'actif (de passif) (montant net)	(221)	(80)	(54)	(75)	(39)	(74)	(100)	(101)	(124)	(94)
Actif net disponible pour le service des prestations	7,127	6 260	5 627	5 452	4 845	4 233	5 452	5 352	4 789	4 298
Cotisations	368	355	312	296	262	227	186	167	161	156
Revenu de placement (perte)	860	624	178	607	629	(1 183)	159	628	542	367
Paiement des prestations	(344)	(332)	(302)	(284)	(267)	(248)	(237)	(223)	(203)	(182)
Charges administratives	(18)	(14)	(13)	(13)	(12)	(14)	(8)	(9)	(9)	(8)
Variation nette de l'actif net disponible au service des prestations	866	633	175	606	612	(1 218)	100	562	491	333
RENDEMENTS										
Rendement annuel, avant déduction des frais	14,5 %	11,8 %	4,1 %	13,3 %	15,2 %	-21,4 %	3,4 %	13,6 %	13,1 %	9,7 %
Rendement annuel, après déduction des frais	13,9 %	11,3 %	3,4 %	12,6 %	14,7 %	-21,7 %	3,1 %	13,3 %	12,8 %	9,4 %
Après l'inflation et les frais	12,6 %	10,4 %	1,1 %	10,2 %	13,4 %	-22,9 %	0,7 %	11,6 %	10,7 %	7,3 %
PARTICIPATION										
Participants actifs	22 000	21 400	20 500	19 600	19 500	18 800	18 000	17 400	16 800	16 400
Participants titulaires de droits différés	1 700	1 300	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100	1 000	1 000	1 000
Participants retraités	13 100	12 600	12 100	11 700	11 200	10 800	10 400	10 000	9 700	9 000
Total des participants	36 800	35 300	33 700	32 400	31 800	30 700	29 500	28 400	27 500	26 400
ÉTAT DE CAPITALISATION SELON LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (AUX 31 DÉCEMBRE)										
Excédent (déficit), en M\$	525 \$	347 \$	154 \$	88 \$	(358) \$	(256) \$	320 \$	(585) \$	(545) \$	90 \$
Taux d'actualisation	5,80 %	5,80 %	5,90 %	6,00 %	5,85 %	5,25 %	5,74 %	5,95 %	5,60 %	6,50 %

Les chiffres sont arrondis.

ÉQUIPE DE LA DIRECTION



De gauche à droite : Alan Elliott, Tracey Leask, Kevin Fahey, Kevin Rorwick, Angela Goodchild, Derek Dobson, Andrew Mathenge, Julie Cays, Evan Howard, Asif Haque.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Derek W. Dobson
*Chef de la direction et
gestionnaire du Régime*

Julie C. Cays
Chef des placements

Kevin Rorwick
Chef des finances

Alan Elliott
Directeur, Gestion des projets

Kevin Fahey
Directeur, Placements

Angela Goodchild
Vice-présidente, Prestation des services

Asif Haque
Directeur, Placements

Evan Howard
Vice-président, Gestion des pensions

Tracey Leask
Directrice, Solutions liées aux pensions

Andrew Mathenge
Directeur, Technologie de l'information

Un des meilleurs petits et moyens employeurs au Canada

Pour la deuxième année consécutive, le Régime de retraite des CAAT s'est classé au palmarès des 50 meilleurs petits et moyens employeurs au Canada, tel que déterminé par Aon Hewitt et la Queen's University School of Business. Le Régime s'est classé au 13^e rang.

Au palmarès des 30 entreprises les plus vertes

En 2014, le Régime a également été inscrit à la liste des 30 entreprises canadiennes dont les employés estiment qu'elles ont intégré des pratiques écologiques dans leur modèle d'affaires et leur culture.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au sujet de ce rapport en communiquant avec :

John Cappelletti, Responsable, Relations avec les parties prenantes
416-673-9040 contact@caatpension.on.ca

